

66810, Basses-étoiles = 1929.

DÉPARTEMENT  
des Bouches - Alpes

## ÉLECTIONS SÉNATORIALES.

(MODÈLE N° 8.)

EXÉCUTION DES LOIS DES 2 AOUT 1875, 9 DÉCEMBRE 1884, 29 JUILLET 1913 ET 31 MARS 1914

PROCÈS-VERBAL des opérations du collège électoral réuni le 20 octobre 1929,  
à Digne, pour élire deux sénateurs.

L'an mil neuf cent vingt-neuf, le vingt du mois d'octobre  
nous<sup>(1)</sup> Pierre Georges President  
du tribunal de première instance des Bouches - Alpes, nous sommes  
rendu dans la salle du Palais de Justice à Digne  
local désigné pour la réunion du collège électoral du département des Bouches - Alpes  
convoqué en vertu du décret du 18 août 1929  
à l'effet d'élire deux sénateurs.

Les portes de la salle ont été ouvertes à huit heures, heure légale, et les électeurs ont été immédiatement introduits.

Nous avons alors appelé à siéger au bureau, comme étant les deux plus âgés et les deux plus jeunes des électeurs présents, sachant lire et écrire :

M. Lemerec Gustave (délégué Jaunay), né le 26 septembre 1855  
M. Panier Charles (— — d'Entrecasteaux), né le 18 janvier 1862  
M. Dinguimbet Louis (— — Fontaine), né le 16 septembre 1872  
M. Plantin Emile (— — d'Etiolles), né le 31 août 1888

Le bureau, ainsi constitué, a choisi pour secrétaire M. Pauchon Camille  
(délégué de Claret), électeur.

Les pièces suivantes ont été déposées sur le bureau :

1° Le texte de la loi organique du 2 août 1875, sur les élections des sénateurs modifiée par les lois des 9 décembre 1884, 1<sup>er</sup> février 1898, 31 mars 1914, 30 décembre 1928 et 10 août 1929;

2° Le texte de la loi du 9 décembre 1884, portant modification aux lois sur l'organisation du Sénat et les élections des sénateurs modifiée et complétée par les lois des 17 décembre 1908, 17 octobre 1919 (art. 9) et 7 juillet 1929;

3° Le règlement d'administration publique du 16 juin 1929, fixant le mode de paiement de l'indemnité de déplacement allouée aux électeurs sénatoriaux, ainsi qu'un exemplaire du tableau des distances;

4° Le texte du décret de convocation ci-dessus visé;

5° Le texte des décrets organique et réglementaire du 2 février 1852;

6° Le texte de la loi du 29 juillet 1913, ayant pour objet d'assurer le secret et la liberté du vote ainsi que la sincérité des opérations électorales modifiée par la loi du 31 mars 1914;

7° Les instructions ministrielles sur la tenue de l'assemblée électorale;

8° Le tableau indiquant les résultats de l'élection des délégués et des suppléants dressé en exécution de l'article 6 de la loi du 2 août 1875;

9° La liste des électeurs sénatoriaux par ordre alphabétique, dressée en exécution de l'article 9 de la même loi.

(1) Ce paragraphe devra être supprimé si le collège ne comprend pas au moins 200 électeurs.

Le bureau a ensuite réparti les électeurs, par ordre alphabétique, en sections de vote, de la manière suivante<sup>(1)</sup> :

1 <sup>re</sup> Section, de la lettre	<i>A</i>	à la lettre	<i>D</i>	—	143	électeurs.
2 <sup>e</sup> Section,	—	<i>E</i>	—	<i>M</i>	—	140
3 <sup>e</sup> Section,	—	<i>N</i>	—	<i>Z</i>	—	123
4 <sup>e</sup> Section,	—	—	—	—	—	—
5 <sup>e</sup> Section,	—	—	—	—	—	—
6 <sup>e</sup> Section,	—	—	—	—	—	—
7 <sup>e</sup> Section,	—	—	—	—	—	—
8 <sup>e</sup> Section,	—	—	—	—	—	—
9 <sup>e</sup> Section,	—	—	—	—	—	—
10 <sup>e</sup> Section,	—	—	—	—	—	—

Des tables ont été installées dans la salle du vote pour chacune des sections.

Le bureau du collège a désigné comme présidents et scrutateurs<sup>(2)</sup> de ces sections les électeurs dont les noms suivent :

1 <sup>re</sup> SECTION . . . . .	Président . . . . .	M. <sup>(3)</sup> Michel Michel
	Scrutateurs . . . . .	M. Raynaud Louis
2 <sup>e</sup> SECTION . . . . .	Président . . . . .	M. Cazilly Joseph
	Scrutateurs . . . . .	M. Aubert Pierre
3 <sup>e</sup> SECTION . . . . .	Président . . . . .	M. Signoret Emile
	Scrutateurs . . . . .	M. Despieds Joseph
4 <sup>e</sup> SECTION . . . . .	Président . . . . .	M. Cuvelier Jules Jean
	Scrutateurs . . . . .	M. Gouwan Charles
5 <sup>e</sup> SECTION . . . . .	Président . . . . .	M. Sotabas Lazarus
	Scrutateurs . . . . .	M. Bremond Paul
	Président . . . . .	M. Barneaud Ernest
	Scrutateurs . . . . .	M. Luc Avit
	Président . . . . .	M. Alnau Justin
	Scrutateurs . . . . .	M. Luc Gaston
	Président . . . . .	M. Sotabas Joseph
	Scrutateurs . . . . .	M.
	Président . . . . .	M.
	Scrutateurs . . . . .	M.
	Président . . . . .	M.
	Scrutateurs . . . . .	M.

	Président . . . . .	M.
6 <sup>e</sup> SECTION . . .	Scruteurs . . . . .	M.
		M.
		M.
		M.
	Président . . . . .	M.
7 <sup>e</sup> SECTION . . .	Scruteurs . . . . .	M.
		M.
		M.
		M.
	Président . . . . .	M.
8 <sup>e</sup> SECTION . . .	Scruteurs . . . . .	M.
		M.
		M.
		M.
	i résident . . . . .	M.
9 <sup>e</sup> SECTION . . .	Scruteurs . . . . .	M.
		M.
		M.
		M.
	Président . . . . .	M.
10 <sup>e</sup> SECTION . . .	Scruteurs . . . . .	M.
		M.
		M.
		M.

Le président du collège, après avoir rappelé que le nombre des sénateurs à élire est de Deux, a déclaré le scrutin ouvert.

Les électeurs se sont rendus, suivant l'ordre alphabétique de leurs noms, aux sections de vote qui leur étaient respectivement assignées.

Le président de chacune des sections avait préalablement ouvert la boîte de scrutin, munie de deux serrures dissemblables, et, après avoir constaté, en présence des électeurs, qu'elle ne renfermait aucun bulletin ni enveloppe, il avait remis une des clefs au plus âgé des scrutateurs et gardé l'autre.

Chacun des électeurs, après avoir fait constater son identité, a pris lui-même une enveloppe. Sans quitter la salle du scrutin, il s'est rendu isolément dans la partie de la salle aménagée pour le soustraire aux regards et a mis son bulletin sous l'enveloppe; il a fait ensuite reconnaître au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe; le président l'a reconnu sans toucher l'enveloppe que l'électeur a introduite lui-même dans l'urne.

Un des scrutateurs a constaté le vote de l'électeur sur la lettre de convocation que celui-ci lui a remise, soit au moyen d'une signature, soit au moyen de la déchirure d'un des coins de la lettre<sup>(1)</sup>.

Deux autres scrutateurs ont tenu les listes d'emargements qui avaient été mises, en double, à la disposition des bureaux de sections.

Les bureaux de sections n'ont admis à prendre part au scrutin que les électeurs portés sur la liste; lorsqu'un suppléant qui n'était pas personnellement inscrit s'est présenté,

(1) La constatation des votes pour les délégués ou les suppléants, les conseillers généraux et les conseillers d'arrondissement, doit toujours avoir lieu par une signature apposée au recto de la lettre de convocation.

Ils en ont référé au bureau du collège, qui a décidé s'il devait être admis aux lieu et place du délégué. Le nom du suppléant a, dans ce cas, été ajouté sur la liste en regard du nom du délégué, avec mention de la décision du bureau.

Trois membres au moins ont toujours été présents à chaque table de vote et au bureau du collège.

Le scrutin a été clos à onze heures et demie, heure légale.

Les membres des bureaux de sections, après avoir arrêté les listes d'émargements et y avoir constaté, en toutes lettres, le nombre des votants, les ont remises, avec les boîtes de scrutin, au bureau du collège électoral.

Ce bureau a ouvert les boîtes une à une et a compté: 1<sup>o</sup> les enveloppes et 2<sup>o</sup> les bulletins trouvés sans enveloppe, en comparant le nombre des enveloppes avec celui des émargements.

Cette vérification a donné les résultats suivants:

NOMBRE des votants d'après la liste d'émargement.	NOMBRE d'enveloppes trouvées dans l'urne.	NOMBRE de bulletins trouvés sans enveloppe.	NOMBRE D'ENVELOPPES	
			en plus des émargements.	en moins des émargements.
1 <sup>o</sup> Section.....	142	0	0	0
2 <sup>o</sup> Section.....	140	0	0	0
3 <sup>o</sup> Section.....	123	0	0	0
4 <sup>o</sup> Section.....				
5 <sup>o</sup> Section.....				
6 <sup>o</sup> Section.....				
7 <sup>o</sup> Section.....				
8 <sup>o</sup> Section.....				
9 <sup>o</sup> Section.....				
10 <sup>o</sup> Section.....				
TOTAUX.....	405	0	0	0

Les enveloppes contenues dans chaque boîte ont été ensuite remises aux bureaux de sections qui les avaient reçues; ils en ont opéré le dépouillement de la manière suivante:

A chaque table, un des scrutateurs a extrait le bulletin de chaque enveloppe et l'a passé déplié à un autre scrutateur; celui-ci l'a lu à haute voix. Deux autres scrutateurs ont inscrit simultanément les suffrages obtenus par les candidats sur des feuilles préparées à l'avance.

Les membres du bureau du collège et les présidents des sections ont surveillé l'opération sous les yeux des électeurs, les tables ayant été disposées de façon à ce que ceux-ci puissent circuler alentour.

Les enveloppes renfermant des bulletins blancs, les enveloppes sans bulletin, les enveloppes renfermant des bulletins ne contenant pas une désignation suffisante, les enveloppes dans lesquelles ou renfermant des bulletins dans lesquels les votants se sont fait connaître, les enveloppes non réglementaires, les enveloppes renfermant des bulletins écrits sur papier de couleur, les enveloppes portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance ou renfermant des bulletins revêtus de signes de cette nature, les enveloppes portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour des tiers ou renfermant des bulletins revêtus de mentions de cette nature, ainsi que les enveloppes renfermant plusieurs bulletins portant des listes ou des noms différents n'ont pas été comptés dans le résultat du dépouillement. Elles ont été réservées pour être soumises à la décision du bureau du collège.

Résultats du dépouillement fait par les bureaux des sections.

	NOMBRE D'ENVELOPPES trouvées dans les urnes.	NOMBRE DE BULLETINS trouvés sans enveloppe.	NOMBRE DES ENVELOPPES comptées dans le dépouillement.	NOMBRE DES ENVELOPPES réservées avec leurs bulletins à la décision du bureau du collège.	NOMBRE DE SUFFRAGES ATTRIBUÉS À									
1 <sup>re</sup> Section . . . . .	142	0	142	72	M. Nannat	81	43	55	1	2	0	1	1	1
2 <sup>e</sup> Section . . . . .	140	0	140	72	M. L. Coutas	86	32	46	0	9	0	0	0	1
3 <sup>e</sup> Section . . . . .	123	0	123	67	M. Richet	66	38	28	1	10	1	0	3	1
4 <sup>e</sup> Section . . . . .					M. Baron									
5 <sup>e</sup> Section . . . . .					M. Angl.									
6 <sup>e</sup> Section . . . . .					M. Stein									
7 <sup>e</sup> Section . . . . .					M. Didot									
8 <sup>e</sup> Section . . . . .					M. Achout									
9 <sup>e</sup> Section . . . . .					M. Robert									
10 <sup>e</sup> Section . . . . .					M. Massot									
TOTAUX . . . . .				216	281	183	129	2	26	1	1	4	1	13

Les listes de pointage arrêtées et signées par le président et les scrutateurs des sections de vote ont été apportées avec tous les bulletins et enveloppes au bureau du collège.

Le bureau a ensuite statué sur les bulletins et enveloppes réservés et arrêté ainsi qu'il suit le résultat du scrutin :

Nombre d'électeurs inscrits . . . . .	406	406
Nombre de votants constaté par les feuilles d'émargement . . . . .	405	405
Nombre d'enveloppes trouvées dans les urnes . . . . .	405	405

#### Calcul de la majorité absolue.

Nombre de votants <sup>(1)</sup> . . . . .	405	405
--------------------------------------------	-----	-----

A DEDUIRE : Enveloppes renfermant des bulletins blancs; enveloppes sans bulletin; enveloppes renfermant des bulletins ne contenant pas une désignation suffisante; enveloppes dans lesquelles ou renfermant des bulletins dans lesquels les votants se sont fait connaître; enveloppes non réglementaires; enveloppes renfermant des bulletins écrits sur papier de couleur; enveloppes portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance ou renfermant des bulletins revêtus de signes de cette nature; enveloppes portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour des tiers ou renfermant des bulletins revêtus de mentions de cette nature; enveloppes renfermant plusieurs bulletins portant des listes ou des noms différents; enveloppes renfermant des bulletins annulés pour d'autres motifs<sup>(2)</sup> . . . . .

RESTENT pour le chiffre des suffrages exprimés . . . . .

MAJORITÉ ABSOLUE<sup>(3)</sup> . . . . .

(1) Si le nombre des enveloppes trouvées dans les urnes ne correspond pas exactement à celui des émargements, il faut prendre comme chiffre des votants le plus petit nombre.

(2) Ces bulletins et enveloppes doivent être contresignés et annexés avec indication de la cause de leur annexion, de même que les bulletins trouvés sans enveloppe.

En vue du jugement des élections, les bulletins et enveloppes dont l'annexion est prescrite devront être annexés, les premiers avec leurs enveloppes, les seconds avec leurs bulletins.

(3) Lorsque le chiffre des suffrages est impair, la majorité est la moitié plus un du nombre pair immédiatement inférieur.

Chatan  
Calvad

1 3

(1) Classer les candidats dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus.

Ont obtenu (1) :

NOMS ET PRÉNOMS DES CANDIDATS.	NOMBRE DE SUFFRAGES.	
	EN LETTRES.	EN CHIFFRES.
M. De Coninck Pierre	Deux cent trente un	231
M. Monnat André	Deux cent vingt	216
M. Baron Charles	Cent vingt neuf	129
M. Pichot Jérôme	Cent <del>vingt</del> vingt trois	123
M. Stein Jacques	Vingt six	26
M. Robert Arthur	Quatre	4
M. Calvaul	trois	3
M. Angles Raoul	Doux	2
M. Didelet	Un	1
M. Achut	Un	1
M. Miret	Un	1
M. Chatelan	Un	1
M.		
Bulletins nuls (2) . . . . .	Un	

(2) En indiquer la nature et les annexer contresignés.

(3) Formule à modifier si aucun des candidats n'obtient au premier tour le nombre de voix nécessaire pour être élu.

Si, au contraire, l'élection est terminée au premier tour, ce qui suit, jusqu'à la clôture du procès-verbal, devra être supprimé.

M. (3) *De Coninck Pierre et Monnat André*

ayant obtenu un nombre de voix égal au quart des électeurs inscrits et à la majorité absolue ~~ont~~ été proclamé sénateur.

Le président du collège a fait alors brûler les bulletins non contestés et leurs enveloppes après avoir publiquement constaté que l'attribution de ces bulletins ne donnait lieu à aucune réclamation.

*Observations, réclamations et décisions diverses du bureau.*

Le président a ensuite annoncé que la séance serait reprise à quatorze heures, et qu'il serait procédé à un second tour de scrutin pour l'élection de sénateurs restant à nommer.

Lecture de cette partie du procès-verbal a été donnée à l'Assemblée, qui s'est séparée à heures.

*Le Président,*

*Les Membres du bureau,*

*Le Secrétaire,*

## 2<sup>e</sup> TOUR DE SCRUTIN.

Le même jour, à quatorze heures, heure légale, l'assemblée des électeurs s'est réunie pour la suite des opérations.

Le bureau du collège et ceux des sections de vote sont restés constitués comme il a été dit ci-dessus<sup>(1)</sup>.

(1) Si un ou plusieurs des membres du bureau ou des sections avaient été remplacés, il en serait fait mention ici.

Le scrutin est resté ouvert jusqu'à seize heures, heure légale.

La réception des votes et le dépouillement ont été effectués de la même manière et ont donné les résultats suivants :

### *Recensement des enveloppes et bulletins trouvés dans les urnes.*

	NOMBRE des votants d'après la liste d'émargement.	NOMBRE d'enveloppes trouvées dans l'urne.	NOMBRE de bulletins trouvés sans enveloppe.	NOMBRE D'ENVELOPPES	
				en plus des émargements.	en moins des émargements.
1 <sup>re</sup> Section.....					
2 <sup>e</sup> Section.....					
3 <sup>e</sup> Section.....					
4 <sup>e</sup> Section.....					
5 <sup>e</sup> Section.....					
6 <sup>e</sup> Section.....					
7 <sup>e</sup> Section.....					
8 <sup>e</sup> Section.....					
9 <sup>e</sup> Section.....					
10 <sup>e</sup> Section.....					
TOTAUX.....					

*Résultats du dépouillement fait par les bureaux des sections.*

	NOMBRE D'ENVELOPPES trouvées dans les urnes.	NOMBRE DE BULLETINS trouvés sans enveloppe.	NOMBRE DES ENVELOPPES complées dans le dépouillement.	NOMBRE DES ENVELOPPES réservées avec leurs bulletins à la décision du bur. au du collège.	NOMBRE DE SUFFRAGES ATTRIBUÉS À						
1 <sup>re</sup> Section . . . . .					M.	M.	M.	M.	M.	M.	
2 <sup>e</sup> Section . . . . .					M.	M.	M.	M.	M.	M.	
3 <sup>e</sup> Section . . . . .					M.	M.	M.	M.	M.	M.	
4 <sup>e</sup> Section . . . . .					M.	M.	M.	M.	M.	M.	
5 <sup>e</sup> Section . . . . .					M.	M.	M.	M.	M.	M.	
6 <sup>e</sup> Section . . . . .					M.	M.	M.	M.	M.	M.	
7 <sup>e</sup> Section . . . . .					M.	M.	M.	M.	M.	M.	
8 <sup>e</sup> Section . . . . .					M.	M.	M.	M.	M.	M.	
9 <sup>e</sup> Section . . . . .					M.	M.	M.	M.	M.	M.	
10 <sup>e</sup> Section . . . . .					M.	M.	M.	M.	M.	M.	
TOTAUX . . . . .											

*Recensement général fait par le bureau du collège après le jugement des bulletins et enveloppes réservés.*

Nombre d'électeurs inscrits . . . . .

Nombre de votants constaté par les feuilles d'emargement . . . . .

Nombre d'enveloppes trouvées dans les urnes . . . . .

*Calcul de la majorité absolue.*

Nombre de votants <sup>(1)</sup> . . . . .

**A DÉDUIRE :** enveloppes renfermant des bulletins blancs; enveloppes sans bulletin; enveloppes renfermant des bulletins ne contenant pas une désignation suffisante; enveloppes dans lesquelles ou renfermant des bulletins dans lesquels les votants se sont fait connaître; enveloppes non réglementaires; enveloppes renfermant des bulletins écrits sur papier de couleur; enveloppes portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance ou renfermant des bulletins revêtus de signes de cette nature; enveloppes portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour des tiers ou renfermant des bulletins revêtus de mentions de cette nature; enveloppes renfermant plusieurs bulletins portant des listes ou des noms différents, enveloppes renfermant des bulletins annulés pour d'autres motifs <sup>(2)</sup> . . . . .

RESTENT pour le chiffre des suffrages exprimés . . . . .

MAJORITÉ ABSOLUE <sup>(3)</sup> . . . . .

(1) Si le nombre des enveloppes trouvées dans les urnes ne correspond pas exactement à celui des émargements, il faut prendre comme chiffre des votants le plus petit nombre.

(2) Ces bulletins et enveloppes doivent être contresignés et annexés avec indication de la cause de leur annexion, de même que les bulletins trouvés sans enveloppe.

En vue du jugement des élections, les bulletins et enveloppes dont l'annexion est prescrite devront être annexés, les premiers avec leurs bulletins, les seconds avec leurs enveloppes.

(3) Lorsque le chiffre des suffrages est impair, la majorité est la moitié plus un du nombre pair immédiatement inférieur.

(1) Classer les candidats dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus.

Ont obtenu (1)

NOMS ET PRÉNOMS DES CANDIDATS.	NOMBRE DE SUFFRAGES.	
	EN LETTRES.	EN CHIFFRES.
M.		
Bulletins nuls (2).....		

(2) En indiquer la nature et les annexer contresignés.

(3) Formule à modifier si aucun des candidats n'obtient au second tour le nombre de voix nécessaire pour être élu.

Si, au contraire, l'élection est terminée au second tour, ce qui suit, jusqu'à la clôture du procès-verbal, devra être supprimé.

M. (3)  
ayant obtenu un nombre de voix égal au quart des électeurs inscrits et à la majorité absolue

étant proclamé sénateur

Le président du collège a fait alors brûler les bulletins non contestés et leurs enveloppes, après avoir publiquement constaté que l'attribution de ces bulletins ne donnait lieu à aucune réclamation.

*Observations, réclamations et décisions diverses du bureau.*

Le président a ensuite annoncé que la séance serait reprise à dix-huit heures, et qu'il serait procédé à un troisième tour de scrutin pour l'élection d'un sénateur restant à nommer.

Lecture de cette partie du procès-verbal a été donnée à l'Assemblée, qui s'est séparée à dix-huit heures.

*Le Président,*

*Les Membres du bureau,*

*Le Secrétaire.*

### 3<sup>e</sup> TOUR DE SCRUTIN.

Le même jour, à dix-huit heures, heure légale, l'assemblée des électeurs s'est réunie pour terminer les opérations.

Le bureau du collège et ceux des sections de vote sont restés constitués comme il a été dit ci-dessus<sup>(1)</sup>.

(1) Si un ou plusieurs des membres du bureau ou des sections avaient été remplacés, il en serait fait mention ici.

Le scrutin est resté ouvert jusqu'à vingt heures, heure légale.

La réception des votes et le dépouillement ont été effectués de la même manière et ont donné les résultats suivants :

*Recensement des enveloppes et bulletins trouvés dans les urnes.*

	NOMBRE des votants d'après la liste d'émargement.	NOMBRE d'enveloppes trouvées dans l'urne.	NOMBRE de bulletins trouvés sans enveloppe.	NOMBRE D'ENVELOPPES	
				en plus des émargements.	en moins des émargements.
1 <sup>e</sup> Section . . . . .					
2 <sup>e</sup> Section . . . . .					
3 <sup>e</sup> Section . . . . .					
4 <sup>e</sup> Section . . . . .					
5 <sup>e</sup> Section . . . . .					
6 <sup>e</sup> Section . . . . .					
7 <sup>e</sup> Section . . . . .					
8 <sup>e</sup> Section . . . . .					
9 <sup>e</sup> Section . . . . .					
10 <sup>e</sup> Section . . . . .					
<b>TOTAUX . . . . .</b>					

Résultats du dépouillement fait par les bureaux des sections.

	NOMBRE D'ENVELOPPES trouvées dans les urnes.	NOMBRE DE BULLETINS trouvés sans enveloppe.	NOMBRE DES ENVELOPPES complées dans le dépouillement.	NOMBRE DES ENVELOPPES réservées avec leurs bulletins à la décision du bureau du collège.	NOMBRE DE SUFFRAGES ATTRIBUÉS À						
1 <sup>re</sup> Section . . . . .				M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	
2 <sup>e</sup> Section. . . . .											
3 <sup>e</sup> Section. . . . .											
4 <sup>e</sup> Section. . . . .											
5 <sup>e</sup> Section. . . . .											
6 <sup>e</sup> Section. . . . .											
7 <sup>e</sup> Section. . . . .											
8 <sup>e</sup> Section. . . . .											
9 <sup>e</sup> Section. . . . .											
10 <sup>e</sup> Section. . . . .											
TOTAUX. . . . .											

Recensement général par le bureau du collège après le jugement des bulletins et enveloppes réservés.

Nombre d'électeurs inscrits . . . . .

Nombre de votants constaté par les feuilles d'emargements .

Nombre d'enveloppes trouvées dans les urnes . . . . .

(1) Classer les candidats dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus.

Ont obtenu<sup>(1)</sup> :

NOMS ET PRÉNOMS DES CANDIDATS.	NOMBRE DE SUFFRAGES.	
	EN LETTRES.	EN CHIFFRES.
M.		
M.		
M		
M.		
M.		
M. M. M. M. M. M. M. M. M.		
Bulletins nuls (2). . . . .		

(2) En indiquer la nature et les annexer contresignés.

(3) En cas d'égalité de suffrages au troisième tour, la préférence est déterminée par l'âge. — La formule devrait, en ce cas, être modifiée.

M (3)

ayant obtenu la pluralité des voix

été proclamé sénateur .

Le président du collège électoral a fait alors brûler les bulletins non contestés et leurs enveloppes, après avoir publiquement constaté que l'attribution de ces bulletins ne donnait lieu à aucune réclamation.

*Réclamations, observations et décisions diverses du bureau.*

Lecture a été donnée de la dernière partie du procès-verbal.

CLÔTURE DU PROCÈS-VERBAL.

L'opération terminée, le présent procès-verbal a été clos à *Dix-sept* heures, heure *trente* légale, après avoir été rédigé en double exemplaire.

Le bureau y a annexé :

Sous le n° 1, le tableau des résultats de l'élection des délégués, dressé en exécution de l'article 6 de la loi du 2 août 1875;

Sous le n° 2, la liste électorale dressée en exécution de l'article 9 de la même loi;

Sous les n°s *3* à *5*, les listes d'émargements en simple exemplaire, les doubles restant déposés, avec le duplicata du procès-verbal, au secrétariat de la préfecture;

Sous les n°s *6* à *11*, les feuilles de pointage;

Sous les n°s *12* à , les enveloppes et bulletins nuls ou douteux dont le détail suit :

Bulletins trouvés sans enveloppe.....	<i>2m-</i>
Enveloppes renfermant des bulletins blancs.....	
Enveloppes sans bulletin.....	
Enveloppes renfermant des bulletins ne contenant pas une désignation suffisante.....	
Enveloppes dans lesquelles ou renfermant des bulletins dans lesquels les votants se sont fait connaître.....	
Enveloppes non réglementaires.....	
Enveloppes renfermant des bulletins écrits sur papier de couleur.....	
Enveloppes portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance ou renfermant des bulletins revêtus de signes de cette nature.....	
Enveloppes portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour des tiers ou renfermant des bulletins revêtus de mentions de cette nature.....	
Enveloppes renfermant plusieurs bulletins portant des listes ou des noms différents.....	
Enveloppes annulées ou renfermant des bulletins annulés pour d'autres motifs.....	

Enfin, sous les n°s à , les réclamations ou pièces diverses dont le bureau a décidé l'annexion et dont le détail suit :

*Le Président,*

*Wey*

*Le Secrétaire,*

*Gautz* *en son bureau*  
*Fernier* *en son bureau*  
*Raut*

*Les Membres du bureau,*

## MEMBRE DU SÉNAT.

Élu le 20 OCTOBRE 1929.

(1<sup>er</sup> tour de scrutin.)

Nombre des électeurs inscrits.....	<u>406</u>
Nombre des votants .....	<u>405</u>
Nombre des suffrages exprimés .....	<u>404</u>

### CANDIDAT PROCLAMÉ.

Nom : DE COURTOIS

Prénoms : Pierre

Qualification, profession, etc. : Avocat à la Cour d'Appel de Paris.

Date de la naissance : 28 novembre 1878

Nombre des suffrages obtenus par le candidat élu ..... 231

Les autres suffrages se sont répartis entre :

M. HONNORAT André	<u>216</u>	élu
M. BARON	<u>129</u>	
M. PERCHOT	<u>123</u>	
M. STERN	<u>26</u>	
Divers, bulletins nuls ou voix perdues.....	<u>13</u>	

TOTAL ÉGAL au nombre des bulletins trouvés dans l'urne ..

# Département d'

es BASSES - ALPES

MODÈLE N° 8 bis

## MEMBRE DU SÉNAT.

Élu le 20 OCTOBRE 19 29.

(Ier tour de scrutin.)

Nombre des électeurs inscrits.....	406
Nombre des votants .....	405
Nombre des suffrages exprimés .....	404

## CANDIDAT PROCLAMÉ.

**Nom :** HONNORAT André

**Prénoms :** André

**Qualification, profession, etc. :** Sénateur sortant.

**Date de la naissance :** 10 décembre 1868

Nombre des suffrages obtenus par le candidat élu ..... 216

6-366-J. 24467-29. [7938]

Les autres suffrages se sont répartis entre :

M. de Courtois Pierre	231	élu
M. Baron	129	
M. Perchot	123	
M. Stern	26	
Divers, bulletins nuls ou voix perdues.....	13	

TOTAL ÉGAL au nombre des bulletins trouvés dans l'urne .. "

N° 2

Elections Sénatoriales  
du 20 Octobre 1929

Liste  
des  
électeurs Sénatoriaux  
par  
Ordre alphabétique

d 10 Bans Jules

## ÉLECTIONS SÉNATORIALES.

## LISTE DES ÉLECTEURS SÉNATORIAUX

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE,

DRESSÉE EN EXÉCUTION DE L'ARTICLE 9 DE LA LOI DU 2 AOÛT 1875.

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS.	OBSERVATIONS.
			Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	
1	Richard Emile, aff. 50 ans	délégué de la Cie Pierreyat	Girelle Antoine Cm. 57 ans	
2	Arian Henri, maire 38 ans	{	Dimanche Blanc Henri, aff. 44 ans	
3	Hillaud Joseph Cm. 57 ans	{	Pamusane Lagarde Leon Cm. 69 ans	
4	Hillaud Aimé maire 42 ans	{	St. Duaine Paris Esteban C.m. 30 ans	
5	{ Aimé, maire 39 ans	{	Gillemeige Rolland Aimé Cm. 54 ans	
6	{ Antoine, maire 55 ans	{	Estremes Aubert Barthélémy 49 ans	
7	Ferdinand C.m. 44 ans	{	Ocaron Tercant Aimé Cm	
8	Amiel Autouin maire 35 ans	{	Tanaron Nicolas George aff. 54 ans	
9	- do - Eloi maire 53 ans	{	Lambert Magaud Louis aff. 29 ans	
10	Huglo Leon, maire 50 ans	{	H. Vincent Papoy Michel aff. 47 ans	
11	Archidion Jacques, maire	{	Duval Blaise Couillier Didier Cm. 46 ans	
12	Arenaut Aimé maire 47 ans	{	Tours Lebastard Louis aff. 56 ans	
13	do Justin maire 50 ans	{	Moruz Coullet Antoine Cm. 64 ans	
14	do Camille maire 64 ans	{	L'Escale Pias Didier C.m. 54 ans	
15	Aubert Achille maire	Couiller d'aut. du Canton de Olmars. 56 ans		
16	do Jules maire 68 ans	délégué de la Cie du Castellet Fabrice Antoine aff. 53 ans		
17	Arenaut Louis, Cm. 69 ans	{ Luro Fauque Auguste Cm. 25 ans		
18	Arenaut Elio C.m. 49 ans	{ Guenot Tardieu Jean Cm. 50 ans		
19	Astoin Auguste C.m. 49 ans	{ Nevy Rouzier Emile aff. 56 ans		
20	- do - Philippe maire 58 ans	{ Reynard Dumas Augustin Cm. 58 ans		
21	Attelme Auguste C.m. 58 ans	{ Duzel Chaudric Daniel Cm. 51 ans		
22	Aubert Achille maire 52 ans	{ Martini Louis Didier Cm. 33 ans		
23	do Camille aff. 67 ans	Rullanne Clement maire Cm.		
24	do Casimir C.m. 51 ans	{ Lio enus Fabrice Didier Cm. 59 ans		
25	do Frédéric Cm. 51 ans	{ Semaine Blanc Henri aff. 44 ans		
26	do Lire aff. 41 ans	Daunay Gaubert Louis Cm. 36 ans		
27	Audibert Marcellin maire 51 ans	{ Daurel Louis Cm. 48 ans		
28	Autheman Raphael aff. 40 ans	Robert Boyer Salvin aff. 46 ans		
29	Autran Ernest aff. 49 ans	Le Fugard Dauphin Daniel Cm. 28 ans		
		Annot Philipe Louis C.m. 39 ans		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. <small>Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)</small>	OBSERVATIONS.
30	Dufour Miederie Marie délégué de la Cte de Pacy aux	Le Gallin Alain 45 ans		
		27 ans	32 ans	
31	Fuzet Aimé Cm. 41 ans	do	Beaupré Michel Grégoire Cm. 56 ans	
32	- do - Vincent Consuller d'arrond. du Canton de La Ferté 55 ans			
33	Etuyras Firmin maire délégué de la Commune de Villeneuve Michel Nativat 45 ans	51 ans		
34	Etymos Gustave Cm.		Alphonse Dussardat 41 ans	
35	- do - Diffroy Marie 47 ans	43 ans	Baudouin Louis Cm. 31 ans	
			La Salut Gérard Elie Cm. 38 ans	
36	Bagarry Joseph, 39 ans délégué de la Cte de Ronçon Bernard Faïe Cm. 44 ans	48 ans		
37	Barbaroux m. a. Frédéric Consuller d'arrond. du Canton de Barbeau, 68 ans			
38	Barlatier Jules Cm. délégué de la Cte de Draveil et dont Louis Cm. 48 ans			
39	Barneaud Elié Marie 39 ans	45 ans	- do - Picard Barneaud Marie Cm. 48 ans	
40	Brout Consuller d'arrond. du Canton du Lautet. 50 ans			
41	Brout Cm. délégué de la Cte de Seyne Chauvet Auguste Cm. 63 ans	55 ans		
42	Ferdinand 41 ans		Collot Félix Emile Cm. 40 ans	
43	Urbain Marie 56 ans	70 ans	Grévin Michel Séraphin Cm. 40 ans	
44	Balt Jean B. Cm. 59 ans		St André Blanche Louis Cm. 50 ans	
45	Banon Maximin Marie		Champtocé Estublier Paul 47 ans	
46	Baron Charles Député 53 ans	51 ans		
47	Basset Louis Cm. délégué de la Cte de Corrèze	49 ans	Lancus Jules Cm. 66 ans	
48	Bastide Auguste Marie		Edmond Cormier Cm. 51 ans	
49	Bayle Louis Cm. 58 ans		Perrigot Pierre Antoine Cm. 67 ans	
50	- do - Gibelin Marie 47 ans		Archal Léopold Grille Cm. 50 ans	
51	Bérard Louis Marie 53 ans		Hymphon Sylvain Ugo Cm. 25 ans	
52	Bernard Eugène Consuller d'arrond. du Canton de Noyers	57 ans	Chadou Norbert Chauhan Daniel Cm. 48 ans	
53	do Francenot délégué de la Cte de Doléhan	marie 34 ans	Cidalon Robert Cm. 31 ans	38 ans
54	Berne Emile Louis Marie do		Quinton Lambert Séraphin Cm. 35 ans	
55	- do - Léon Cm. 50 ans	36 ans	Alberte Maubert Marie Cm. 47 ans	
56	Berrin Albert Marie		Demandol Domenge Edouard Cm. 49 ans	
57	Bertin René Marie 31 ans	36 ans	St Paul Etienne Jules 47 ans	
58	Blanc Auguste Cm. 51 ans		Arguis Martel Jolien Marie	
59	do Gauthier Cm. 41 ans		Dufour André Auguste Cm. 36 ans	
60	Marechal Consuller Général du Canton de Noyers 53 ans		Leroux Marcel Cm. 53 ans	
61	Guérin Marie délégué de la Cte de Noyers Julien Louis Cm. 49 ans			
62	Planchet Léopold Marie 36 ans	63 ans	- do - de Croix Langué Blanc Gabriel 41 ans	

NOMBRES d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS.	OBSERVATIONS.
			Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	
63	Bœuf Baptiste Marie délégué de la Cme de St. Gervais		Marcel Jean, adt. 29 ans	
64	- do Gustave Cm. 55 ans	do	Gardien Jean Cm. 50 ans	
65	Bonierbale Pierre Marie		Ferchal Félix Cm. 66 ans	
66	Bonnefoy Adolphe 50 ans		Emile Casimir Cm. 51 ans	
67	Bonnet Emile Cm. 50 ans		Peterkin Martin Marcelin, Maire	
68	- do Marine marié 51 ans		Ozanne Féraud Léon Cm. 37 ans	
69	Bouchet Charles marié 42 ans		Colmars Thaumas Ovide Cm. 57 ans	
70	Bouffier Baptiste		Bertrand R. Chaud Henri adt. 43 ans	
71	Bouquier Charles	Conseiller Gé du Canton d'Estreux adt. 56 ans	Riez Chauhan Louis Cm. 45 ans	
72	Bourgeois André Cm. 44 ans	délégué de la Cde Ferchal Félix Cm. 66 ans	Coumel Camille Cm. 51 ans	
73	Bourillon Louis	Conseiller d'Arrond. du Canton de St. Gervais		
74	Bremont Achille adt.	délégué de la Cme de Riez Chauhan Louis Cm. 45 ans		
75	Bruguerin Marie 46 ans		Prophète Laurent Paul adt. 38 ans	
76	Gustave adt. 41 45 ans		Stegers Gillard Devam Cm. 51 ans	
77	Houy 22 adt. 22 ans		Ferchal Félix Cm. 66 ans	
78	Lévi Marie 35 ans		Rupt et Roipaul Félix Cm. 37 ans	
79	Marcel Marie 36 ans		Carniel Marquet Gabriel adt. 38 ans	
80	Paul Marie 50 ans		Monteblier Monier Edouard adt. 30 ans	
81	Paul Marie 36 ans		Solé Hubert Elié Cm. 37 ans	
82	Breugue Joseph adt. 67 ans		Dauhin Joseph Camille Cm. 65 ans	
83	Brouillard Emile marié 61 ans		Castellan Daurin Adolphe Cm. 54 ans	
84	- do - Félix	Conseiller Gé du Canton de Castellan, 31 ans		
85	Brun Camille marié délégué de la Cme de St. Louis	Gambert Clément adt. 47 ans		
86	do Félicien adt. 45 ans		Thaurat Colombet Félix marié	
87	do Louis Cm. 46 ans		Ozanne Féraud Léon Cm. 37 ans	
88	Remy Marie 38 ans		Courchago Raybaud Achille Cm. 29 ans	
89	Burle Alphonse Cm. 30 ans		Sourries Giraud Joseph adt.	
90	do Emile adt. 36 ans		Riez Chauhan Louis Cm. 45 ans	
91	do Louis Marie 41 ans		Dubre Théodore Baptiste 45 ans	
92	Docteur Marie 41 ans		Capart Maurice Didier Cm. 41 ans	
93	Bugelice Angelin Cm. 44 ans		Thorame Bell Arnaud adrien Cm. 38 ans	
94	Carre Camille Cm. 49 ans délégué de la Cde Ferchal Félix Cm. 66 ans			
95	- do Edouard Conseiller d'arrond. du Canton d'Alès 39 ans			
96	do Jean adt. 38 ans délégué de la Cde St. Paul Fernand fils adt. 49 ans			

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS.	OBSERVATIONS.
			Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	
97	Carret Jean Marie 36 ans	délégué de la Cne de Carrel	Roustan Auguste ad. 43 ans	
98	Carrétez Joseph Cam- 35 ans	- do -	Gambet Léon Cam. 36 ans	
99	Cassan Joseph 35 ans	Conseiller d'arrond. du Canton de Veyras	Quaudreux Joseph Louis Cam. 48 ans	
100	Caton Ernest mairie	Délégué de la Cne de Remans	Corbin Emile ad. 41 ans	
101	Cefilly Joseph 35 ans	{	Seyne Chauvet Augustin Cam. 36 ans	
102	Chabaud Élie mairie	{	Chatenier Clément Fontaine Cam. 62 ans	
103	Chabot Eugène Cam.	{	Le Verne Bayle Adrien Cam. 53 ans	
104	do Michel mairie 31 ans	{	Durandat Hermette Louis ad. 35 ans	
105	Chabot Albert Cam. 42 ans	{	Peyrus Latil Adolphe Cam. 31 ans	
106	Chaffaut (Au) Léon mairie 49 ans	{	Le Chaffaut Aymerich Adrien Cam. 53 ans	
107	Charlan Bonne mairie 56 ans	{	Lambard Charlan Joseph Cam. 51 ans	
108	do Louis mairie 56 ans	{	H. Louis Paul Auguste Cam. 61 ans	
109	Charlan Joseph Cam.	{	Tantome Roux Ruben Cam. 56 ans	
110	do. Guérin mairie 56 ans	{	La Colla de Chaillan Félix ad. 27 ans	
111	Chaid Fernand mairie 21 ans	{	Ainac Gaubert Augustin Cam. 28 ans	
112	Chalvet Duarres Conseiller d'arr. du Canton d'Ales. 51 ans			
113	Chauvet Gustave mairie délégué de la Cne de malpas		Eraud Ferdinand ad. 48 ans	
114	do Louis Cam. 37 ans	{	Seyne Chauvin Augustin Cam. 36 ans	
115	Clément Edouard mairie 49 ans	{	Caumalet du Chez Louis ad. 50 ans	
116	Collomb Félix mairie 81 ans	{	Castillon Graniot Violent ad. 62 ans	
117	do. Guérin mairie 58 ans	{	Castane Plazin drame Cam. 76 ans	
118	Lucien Conseiller d'arr. du Canton de Carillon 50 ans			
119	do. Guérin mairie délégué de la Cne de Villars		Baudibert J. B. 45 ans	
120	Comtet Frédéric Cam. 55 ans	{	do. Miffret Adrien Cam. 41 ans	
121	Couillet Auguste Cam. 38 ans	{	do. Waudurand Louis Cam. 31 ans	
122	Coste Augustin Conseiller Général du Canton de Moissac 65 ans			
123	Curtais (A) Pierre	- do -	de Banay, Pierre	
124	Cuppellet Guillaume Cam. 72 ans	Délégué de la Cne de Bessan	Le Flambeau Paul Cam. 60 ans	
125	Cupidon Gustave mairie	- do -	Charpentier Charles Frédéric Cam. 32 ans	
126	Curnier Aimé Cam. 32 ans	Conseiller d'arr. du Canton de Roquemaure 60 ans		
127	Dalmas Ars mairie délégué de la Commune de Poire Chirat Joseph ad. 42 ans			
128	Dalmas Leopold 41 ans	- do -	Paterne Marcon Pierre ad. 56 ans	
129	Daumas Auguste 48 ans	Conseiller d'arr. du Canton de Veyras		
130	do. Eugène mairie délégué de la Cne de Geniez		Illoretre Emile 44 ans	
131	do. Juliette mairie 31 ans	- do -	Esparron la Daumas Henri ad. 29 ans 63 ans	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS	OBSERVATIONS.
			Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	
132	Delpied Joseph Cm. 49 ans délégué de la Cte de Montagne			
133	do Louis	Conseiller d'arrondissement du canton de Forestal que 32 ans		
134	do Jeanne	do	de Montagne 35 ans	
135	Derbez César	do	do Laufet 30 ans	
136	Dominique Louis délégué de la Commune de Cabriès Jacques Cm. 60 ans			
137	Doumadien Pierre 51 ans	{	do Chabrol Grangnard Louis Cm. 51 ans	
138	Donn et Edouard marié 36 ans	{	Théze Gassent Henri, ah. 38 ans	
139	Doou Quirino Cm. 48 ans	{	1 Janon Raymond Gannin Cm. 42 ans	
140	Drozat Honore	Conseiller Gén. du Canton de Veneff 51 ans		
141	Drozat François marié délégué de la Cte de la Roche Dragan Albert Cm. 59 ans			
142	Dupuy du Bois marié 35 ans	{	Jeanne Bordardine Cm. 30 ans	
143	Ducant Honoré marié 36 ans	{	Pontis Combet Emile, ah. 32 ans	
144	Girard Adrien maire délégué de la Cte d'Ugine Richard Floumont Cm. 68 ans			
145	do Auguste Cm. 51 ans	{	La Brûle Yame Bernard ah. 31 ans	
146	Edouard Charles marié 53 ans	{	La Garde Guérard Bismarq Cm. 56 ans	
147	Escurys Désiré 31 ans	{	Faucon (Eustache) Richard Albert marié 43 ans	
148	Emidel Antoine marié 36 ans	{	Imartin (Pierre) Charabot Joseph ah. 45 ans	
149	do Henri marié 34 ans	{	Imbachel Brunel Louis ah. 37-38 ans	
150	Esprit Léon marié 30 ans	{	Valbelle Paul Albert Cm. 30 ans	
151	Etienne Paul marié 33 ans	{	Nicollis Mayence Arsène Cm. 38 ans	
152	Eydoux Pierre 31 ans	{	Montfaucon Bouchet Auguste marié	
153	Fabre Auguste marié 41 ans délégué de la Cte de Montagne Garcin Elié Cm. 45 ans			
154	- do Augustin marié 40 ans	{	Le Turcat Chabot Sébastien Cm. 31 ans	
155	Faudou Joseph marié 68 ans	{	Melan Mayence Joseph ah. 31 ans	
156	Faucon Elié marié 34 ans	{	Le Prud'homme Constant Vincent Gédéon ah. 42 ans	
157	Fauze Alexandre	Conseiller Général du Canton de St Paul 37 ans		
158	Ferard Biengoué Jeanne déléguée de la Cte de Châteauvieux Mercier Jean ah. 36 ans			
159	Ferard Joseph Baptiste	{	La Personne Ferard Baptiste ah. 45 ans	
160	Flagnac Eustache Cm. 45 ans	{	Mantague Gaubert Louis Cm. 36 ans	
161	Fournier Louis marié 40 ans	{	La Brillanne Domètat Jean Cm. 48 ans	
162	Fournier Joseph ah. 35 ans	{	Peyroux Gaubert Joseph marié 45 ans	
163	François Fernand marié 37 ans	{	Solomé Solle Jean ah. 45 ans	
164	Fruohier Charles	Conseiller Général du Canton de Montagne 64 ans		

NOMBRES d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de . . . .)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS.  Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
165	Galérin marin 59 ans délégué de la Cte de St Julian & Isle d'Illaut Cte adt 55 ans			
166	Galici Emile Conseiller Général du Canton de Quimercy 47 ans			
167	Galfard Adolphe marin délégué de la Cte d'Alloz et Châtel Fransois adt 66 ans			
168	Garcin Edouard Conseiller d'arrondissement du Canton de Riez 59 ans			
169	- " Gustave marin délégué de la Cte des Ombrages Julien Martial adt 32 ans			
170	Gardiol Jean député 50 ans			
171	Garnier Luc marin délégué de la Cte de Cancale Garcin Daniel adt 32 ans			
172	Garron Adrien Conseiller d'arrondissement du Canton de Denez 55 ans			
173	do. Emile marin délégué de la Cte de St. Gervais Chauvet Adolphe adt 46 ans			
174	do. Paulin marin - " de Agastino Ferninand Baptiste adt 38 ans			
175	Gaspard Paul Conseiller Gén. du Canton de Barcelonnette 54 ans			
176	Gaubert Gabriel marin délégué de la Cte de Malissargues Roux Ernest Cm. 47 ans			
177	Gerard Edouard Conseiller Gén. du Canton de Chaud 50 ans			
178	Germain Louis marin délégué de la Cte de Brignac Garcia Gustave Cm. 46 ans			
179	Gibert François Cm. 48 ans		Salvatore Antoni Fermind Cm. 42 ans	
180	- do. Louis Cm. 50 ans		et Andre Blanc Louis Cm. 50 ans	
181	Gilly Adrien Cm. 64 ans		Eugène Paul Tenant Cm. 38 ans	
182	do. Adrien marin 40 ans		et Germaine de Mont Paul Cm. 27 ans	
183	Lucien Cm. 41 ans		Le Guermeur Reynaud Joseph adt. 51 ans	
184	Jacques Conseiller d'arrondissement du Canton de Barcelonnette 58 ans			
185	Girard Jean marin 29 ans délégué de la Cte de Lumenec Gérard d'autant Cm. 31 ans			
186	Girard Robert Cm. 54 ans		Elie Pellegrin Emile Cm. 40 ans	
187	Gondran Robert marin 56 ans		Crius Marcel George adt. 48 ans	
188	Gouffar Charles Cm. 47 ans		et Etienne Ellefiere Andre Cm. 32 ans	
189	Grac Antoine marin 48 ans		Béard Grac Ernest Cm. 45 ans	
190	- do. Jules Conseiller d'arrondissement du Canton d'Annecy 64 ans			
191	Graillat Georges adt. 39 ans délégué de la Cte de Blain Herminelin Romain Cm. 67 ans			
192	Gregoire Damien marin		Oppidette Blanc Félix adt. 36 ans	
193	Gribard Edouard Cm. 51 ans		Lefevre Ferand Camille	
194	do. Henri 57 ans		Dumonton Bonel Emile Griffes 50 ans	
195	Guingon Henri marin 38 ans		Beynes Garcin Joseph Paul adt. 66 ans	
196	Guillet Leopold adt. 57 ans		Ermane Michel Dominec Eugène Cm. 70 ans	
197	Guion Anatole Cm. 52 ans		do auto que Gaultier Leon Cm. 36 ans	
			Do auquel Leon Cm. 48 ans	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ: (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS.	OBSERVATIONS.
			Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	
198	Galec Benjamin Cm. 57 ans	Délégué de la Cte de Castellé le {	Turand Etienne Cm. 67 ans	
199	Fenry Emile ad. 30 ans	{ Onglio Chateauroux Reynaud J. B. ad. 60 ans	Bardouin Durand Cm. 20 ans	
200	Hermelin Camille mme 51 ans	{	Colonne Julien Charles Cm. 46 ans	
201	Heyriez Edouard mme 63 ans	{	Conseiller Général du Canton de Lanzac 68 ans	
202	Honorat André ad. 53 ans	{ - do -	Canton de St' André 58 ans	
203	Honorat Auguste		- do -	
204	Honorat Ferdinand délégué de la Cte de Beuges	{ Baudoin Louis Cm. 31 ans	Leaudin Léon Cm. 43 ans	
205	Houyoux Joseph ad. 50 ans	{ - do -	Lanzac Léon Cm. 43 ans	
206	Imbert Louis mme 49 ans délégué de la Cte de Peipin Hélyette Henri ad. 42 ans			
207	- do - Dimitri ad. 54 ans	{ Volome Julien Justin Cm. 46 ans		
208	Jugumbeau (4) mme	{ Fontaine Béatrice Camille ad. 47 ans		
209	Leonard René Cm. 55 ans	{ de Michel Meguy Augustin Cm. 67 ans		
210	Garayko Lopez mme déléguée de la Cte de Bls Reynier Mary ad. 67 ans			
211	Gaubert Paul ad. 57 ans	{ Conseiller Général du Canton de Forcalquier 58 ans		
212	Gaufrerot Salmin mme déléguée de la Cte de Régis Reynier Justin Cm. 66 ans			
213	Gaufrerot Emile mme 50 ans	{ Remoulle Boursac Julie Cm. 48 ans		
214	Gaumary Raoul mme 44 ans	{ Chenuille Adèle Amédée ad. 54 ans		
215	Gean Edouard mme 28 ans	{ Castellé J. Louis Emile Cm. 29 ans		
216	- do - Emile Cm. 44 ans	{ Curnet Christophe Albert Cm. 38 ans		
217	- do - Léon mme 52 ans	{ Duvergne André Joseph Cm. 64 ans		
218	Joseph André mme 55 ans	{ Thauze Chauvet Georges ad. 58 ans		
219	- do - Gaston Cm. 36 ans	{ Gaspard Mancel Aimé Cm. 31 ans		
220	Gollier George ad. 36 ans	{ Laro Fanque Augustin Cm. 31 ans		
221	Gouin Edmond ad. 31 ans	{ Castellan Jaurin délégué Cm. 54 ans		
222	Gourdan Eugène	{ Conseiller d'arrond. du Canton de St. Etienne 31 ans		
223	- do - Jean Bé mme déléguée de la Cte de Ristet Giraudan Philippe Cm. 37 ans			
224	- do - Mathurin Cm. 62 ans	{ du Buis Martin Blanc Gabriel Cm. 30 ans		
225	Julien Gabriel 53 ans	{ Conseiller d'arrond. du Canton de Solome, 31 ans		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de . . . .)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. <small>Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)</small>	OBSERVATIONS.
226	Lagarde Aimé Cm.	délégué de la Cie de Montauban	Leideau quinze Cm. 56 ans	
227	- 90 - Joseph ait 40 ans		Levassor Marcel Cm. 38 ans	
228	90 Paul man 36 ans		La motte Alphonse Albert Cm. 42 ans	
229	Lantelme Paul man 45 ans		Le Cain Martin Marie ah. 29 ans	
230	Lauget Auguste man 44 ans		Bléquin Ernest Joseph ait. 52 ans	
231	{ Bienvaum Cm. 32 ans		Ongier Bardonin Marcel Cm. 30 ans	
232	Doming man 48 ans		Dufresne Sandre Isabelle Cm. 56 ans	
233	Henri Cm. 38 ans		Levaillant Valentin Marcel Cm. 38 ans	
234	Lauvin man 42 ans		Et Benard Grac Baptiste Cm. 43 ans	
235	Laurient Gabriel Cm. 33 ans		Rebillanne Clément Marie Cm.	
236	Lecautaud Joseph ait. 83 ans		Cuzent Lebuffard Justin ah. 53 ans	
237	Lébere Félix man 45 ans		Et maître Paris Esteben Cm. 30 ans	
238	90 - Raoul Cm. 34 ans		Colmars Jau marie vidé Cm. 57 ans	
239	Lepenne Laurent Cm. 65 ans		Dieulans Abbé Aimé Fabien Rie. 54 ans	
240	Lépèze Roque Cm. 65 ans	Conseiller député du Canton de Dantès	de Fullé Secoul François Cm. 59 ans	
241	Lébuffard Aimé man délégué de la Cie de Turzel	38 ans	Bauretme Coquartin Paul Cm. 60 ans	
242	Leydet Madame man 45 ans		Daniel du Colle Joseph ait. 57 ans	
243	Lecautaud Julian Cm. 45 ans		Entrevois Grac aitut Cm. 61 ans	
244	Leroux Baptiste man 54 ans		Maison Blanche duvivier Cm. 30 ans	
245	Luc ait man 49 ans		Perche Christel aitut Cm. 38 ans	
246	- 90 - Garton man 39 ans		Aubenuz Édouard Fernand Cm. 50 ans	
247	Magaud Charles man déleg. de la Cie d'Entraigues			
248	- 90 - Marc man 57 ans		Le Robine Roche Albert ah. 47 ans	
249	Magaud Jeanne man 28 ans		Curbauve Jeanne Martin ah. 50 ans	
250	- 90 - Paul Cm. 47 ans	Conseiller d'Antraigues du Canton de Seyne 37 ans		
251	Mallet Marie man déleg. de la Cie de Mallemort	Comte Louis ah. 55 ans		
252	Manent aitut man 40 ans		Anglun Duramy Félix Cm. 41 ans	
253	Martin aitut man 43 ans		Fabrice Hudon Foucault ah. 27 ans	
254	- 90 - Ondurk ait 33 ans		Garebomme Meyran Jean Cm. 81 ans	
255	Marcel Louis man 55 ans		Lincel Guérion aitut ah. 33 ans	
256	Modat Lucien man 42 ans		Bellaiffane Massé Joseph ah. 32 ans	
257	- 90 - Maral Cm. 32 ans	Conseiller Cie du Canton de La Motte 30 ans		
258	- 90 - Paul ah. 47 ans délégué de la Cie de Cailhac	Minet Leonold Cm. 45 ans		
259	Moncel Camille Cm. 30 ans	Conseiller d'Antraigues du Canton de Tournon		
260	- 90 - Emile man délégué de la Cie d'Entraigues	Gaufrid Philippe ah. 58 ans		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ELECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS.	OBSERVATIONS.
			Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appellés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	
261	Maurel Hubert	Conseiller d'arrond. du Canton de Bâgéac. 37 ans.		
262	Le Jean Joseph Courauzet G <sup>e</sup> du Canton de Bâgéac. 61 ans.			
263	{ Grapin manc délégué de la C <sup>e</sup> de St Michel Mazy Augustin Cm. 67 ans.			
264	Julio manc	{ délégué Fabre Adolphe adjt. 35 ans.		
265	Louis manc	{ Barras Gaspard Guillaume Cm. 59 ans.		
266	Louis Cm.	{ Mantaque Gaillard Léon Cm. 36 ans.		
267	Louis Cm.	{ Mauril Léon Cm. 45 ans.		
268	Victorin manc	{ Chateau Portetin Ernest Cm. 40 ans.		
269	Maurin Aimé adjt.	{ Regel Reynier Justin Cm. 66 ans.		
270	Maximin Abel adjt.	{ Solte Aubert Etie Cm. 37 ans.		
271	Mayeur Auguste Cm. 57 ans.	{ De Dies Maffredat Guillaume Cm. 41 ans.		
272	Melvèe Albert Cm. 53 ans.	{ Poudaud Louis Cm. 31 ans.		
273	Mercuri Daniel adjt. Cm. 60 ans.	{ Le Drus Fabre Victorin Cm. 59 ans.		
274	Mercuri Jean Cm. 47 ans.	{ Brunet Giraud Eugène Cm. 61 ans.		
275	Michel Ferdinand manc	{ Salavoye Gras Lucien Cm. 37 ans.		
276	{ Jean Th. manc	{ Gaudich Rebattu Jean adjt. 48 ans.		
277	Michel	{ Faure (B <sup>le</sup> ) Mannel Etienne adjt.		
278	Salentin manc délégué de la C <sup>e</sup> de Bâgéac. Pelleaudis Gabriel Cm. 55 ans.	{ La Brieche Dame Bernadette adjt.		
279	Mille André Cm.	{ Maudouque Gaubert Louis Cm. 36 ans.		
280	Mollot Endolin manc	{ Dauphin Etain Isidore Camille Cm. 55 ans.		
281	Mounier Camille Cm.	{ Valensol Etain Jérémie Fernand Cm. 42 ans.		
282	Moncurie Pierre	{ Conseiller Général du Canton de Fumets. 42 ans.		
283	Muzy François	{ de Peyrus Stans.		
284	Micolas François manc délégué de la C <sup>e</sup> d'Autibœuf Lombard Goethum Cm. 55 ans.			
285	Ducy Elzette manc 35 ans.	{ - 90 - Audren Fabre Jules Cm. 45 ans.		
286	Oec Calabre manc 47 ans délégué de la C <sup>e</sup> d'Autibœuf et Poingray adjt. 56 ans.			
287	Olivier Auguste manc	{ de Gaeque Guillain François adjt. 46 ans.		
288	Olyvier du Medlin manc 56 ans.	{ Corbieres Mendo Léopold Cm. 45 ans.		

NOMBRES d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS.	OBSERVATIONS.
			Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	
289	Paniac Charles 67 ans	délégué de la Cm. d'Entremont	Geac Albert Cm. 61 ans	
290	Garet Baptiste Cm. 41 ans		Chatrenet Pierre Cm. 40 ans	
291	- 4 - Ende Marie 46 ans		Chatrenet André le Jeune Cm. 36 ans	
292	Pascal Théodore 60 ans		Chatrenet Léon Cm. 36 ans	
293	- 4 - Paul Marie 42 ans		Forcalquier Laurence Théodore Cm. 66 ans	
294	Paudrier Amélie marie		Forcalquier Léon Cm. 51 ans	
295	Paul Louis 41 ans		Quarante Raymond Denis 60 ans	
296	Second Théodore Cm. 44 ans		Clard Bernard Louis 48 ans	
297	Peyron André Cm. 54 ans		Les Anis Fabrice Victor Cm. 59 ans	
298	Pelletier Louis Cm. 54 ans		Fessard Second Hélène Cm.	
299	Schaeffer Louis Cm. 51 ans		Chatrenet André le Jeune Cm. 36 ans	
300	Selegny Duchet Marie 60 ans		Chatrenet Léon Cm. 38 ans	
301	Sellet Julie Marie délégué de la Cm. d'Entremont		Huet Louis Félix Augustin Cm. 41 ans	
302	Seydel Adolphe Marie 57 ans		Chatrenet Louis 31 ans	
303	Seydelot Louis Cm. 58 ans		Gillot Louis René Albert 48 ans	
304	Seydelot Louis Cm. 58 ans		Chatrenet Maurice Armand Cm. 50 ans	
305	Shilipoff Joseph Marie 55 ans		Chatrenet Gaubert Léon Cm. 36 ans	
306	- 4 - Martin Marie 42 ans		Chatrenet Gaubert Léon Cm. 48 ans	
307	SiConchy Louis Cm. 51 ans		Grenier Gaze Joseph Cm. 59 ans	
308	Sin Antoine 40 ans		SiConchy Henry Joseph Cm. 63 ans	
309	- 4 - Léon Marie 62 ans		Choat Louis Joseph Cm. 43 ans	
310	Sinoncity Edouard 40 ans		Eoulx Béatrice Bienaimé 40 ans	
311	Plantin Emile Cm. 41 ans		Lanche Sollet François Cm. 55 ans	
312	Somere Victoria	Candidat d'arrondissement du Canton de Seyne 41 ans	Etienne Etienne André Cm. 32 ans	
313	Sorck Jean Bé Cm. 66 ans	délégué de la Cm. de Bayonne Béatrice Frédéric Cm. 51 ans		
314	Sourcin Julie Marie 40 ans		Gilleme Barrias Albert 46 ans	
315	- 4 - Louis Cm. 54 ans		Chatrenet Léon Cm. 36 ans	
316	Soutière François Cm. 53 ans		Chatrenet Léon Cm. 48 ans	
317	Sulpizail Henri	Candidat d'arrondissement du Canton de St Omer 41 ans	Chatrenet Léon Cm. 36 ans	
318	Raynal Auguste Marie 53 ans délégué de la Cm. de Crest du Vieux	Raynal Gabriel Cm. 43 ans		
319	" Fernand		Montagnac Gardien Elu Cm. 45 ans	
320	Rayraud Elisa Marie 51 ans		Angles Etienne Edouard 40 63 ans	
321	Raynaut Louis Cm. 55 ans		Castellane Laurin Adolphe Cm. 54 ans	
322	Renouard Gabriel	Candidat Général du Canton de la Gascie 54 ans		

NOMBRES d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS.	OBSERVATIONS.
			Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	
323	Repest Louis Cm. 55 ans	délégué de la Cie de Bièvres	André Auguste Cm. 56 ans Léonidas mardi Cm. 38 ans	
324	Reybaud Joseph adt. 46 ans	— — —	Gérôme Edward Laurent Cm. 31 ans	
325	Reymond Camille 46 ans	Cousinier Paul du Canton de Solenne 45 ans		
326	— — Fernand mais 36 ans	dil. de la Commune de la Motte d'Allaud Albert Cm. 42 ans		
327	Reynaud Auguste Cm. 59 ans	{ La Condamine Reynaud Joseph adt. 51 ans		
328	Henri Cm. 38 ans	{ Vézage Combe Antoine Cm. 37 ans		
329	Gustin	Cousinier & Arnould du Canton de Mées 46 ans		
330	Paul	Député 51 ans		
331	Remy manie Adleg. dilég. de la Cie de Bièvres	Meyrand Jean Cm. 65 ans		
332	Reynier Lucien 41 ans	Cousinier d'arrond. du Canton de la Motte		
333	Richard Joseph 84 ans	Adleg. de la Cie de Estissac Boudouard Jules adt. 42 ans		
334	Richard Albert	Cousinier Général du Canton de Galles		
335	— — Che manie 57 ans dilég. de la Cie de Châteaufré Bémond Fortuné adt. 61 ans	Bémond Fortuné adt. 61 ans		
336	Leon. Cm. 38 ans	{ Seynes Lestil Dierville Cm. 31 ans		
337	Paul mais 44 ans	{ Leo Deubois Guen Gustave adt. 57 ans		
338	Raoul ad. 43 ans	{ Chatarnaud Pichotin Ernest Cm. 40 ans		
339	Theodore Cm. 45 ans	Stoyard Allaud Bertrand Cm. 51 ans		
340	Ripert Louis	Cousinier d'arrond. du Canton de Drôme		
341	Robert Arthur	Cousinier Général du Canton de Moissac		
342	— — Giulini ad. 43 ans	dilég. de la Cie de Chateauneuf Roubin Eli Cm. 39 ans		
343	Roccaz Marie manie	{ Annat Philip Louis Cm. 39 ans		
344	Rolland Clément manie 44 ans	Chateauneuf Paul Vital adt. 57 ans		
345	— — Gustin Cm. 46 ans	{ R. Dout André Auguste Cm. 56 ans. Dilég. de la Cie de Bièvres mardi Cm. 38 ans		
346	Roman Joseph manie	Villeorce Richard Théophile Cm. 44 ans		
347	— — Sylvain manie 64 ans	Entrepiere Bellon Jules Cm. 64 ans		
348	Roulin Edouard 64 ans	Cousinier d'arrond. du Canton d'Entrepiere		
349	Rout Louis manie	dilég. de la Cie du Poit. Isnart Frédéric adt. 65 ans		
350	— — Louis manie	— — Verlachis Aubert Fabien Cm. 53 ans		
351	Roustan Louis 47 ans	Cousinier d'arrond. du Canton de Artigues 53 ans		
352	Roux Adrien	Cousinier Général du Canton de Clermont 65 ans		
353	Roux Damien manie dilég. de la Cie d'Amans 61 ans	Antoine adt. 37 ans		
354	— — Gabriel 60 ans	Cousinier d'arrond. du Canton de Uzès 51 ans		
355	Henri Duru dilég. de la Cie de Périgord	Almas Lutovic Cm.		
356	— — Clensi abbé	Cousinier d'arrond. du Canton de Roquemaure 48 ans		
357	Joseph Cm. 43 ans	dilég. dupl. de la Cie de Chalabre		
358	— — Duvalien manie 75 ans	dilég. de la Cie d'Anges Raymond Auguste adt. 52 ans		
359	Rouvier Yves manie 52 ans	Duvalien Emile Cm. 50 ans		
360	Rouzon Tabuteau m. 50 ans	Fr. Martin es deys Charbonnier Gabriel adt. 46 ans		

NOMBRES d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS.	OBSERVATIONS.
			Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	
361	Sandomat Antoine délégué de la Commune de Collonges au Mont Cm. 54 ans			
362	Saint Martin Edel Cm. 83 ans	- 40 - Girois Alégre Gabriel Cm. 49 ans		
363	Salve (de) Jean Conseiller Général du Canton de Reillanne Cm. 42 ans			
364	Sappe Philippe manc délégué de la Commune de Montpeyroux Pierre Etienne ait. 54 ans			
365	Sauton Frédéric manc 66 ans	Ducallio Sixte Augustin Cm. 53 ans		
366	- 40 - Duamis Cm. 59 ans	Le Fugent Mandine Daniel Cm. 45 ans		
367	Sauve Henri ait. 29 ans	et aluzet Audemard Jules manc 44 ans		
368	Segond Albert manc 51 ans	Ecalançon Chaudégras Remy Cm. 56 ans		
369	{ Cluquart manc 73 ans	La Gaffie Chaudégras Jules ait. 41 ans		
370	{ Joseph manc 76 ans	Prado Garin Yves ait. 72 ans		
371	Jenes Césaire Brubus Conseiller Général du Canton de Monistrol			
372	Sieryes (de) Paul délégué de la Commune de Sigonce Muffid ait. 41 ans	Bouantan Louis Cm. 31 ans		
373	et Duoret Emile ait. 46 ans	Barcelonette Meyran Jean Cm. 65 ans		
374	{ Louis manc 48 ans	Espouelon Daumard Daniel Cm. 42 ans		
375	{ Duarrieu Louis Cm. 63 ans	Ripert du Bosc Giffaudan Philippe Cm. 37 ans		
376	Simon Louis manc 28 ans	Vergnes Bertrand Henri ait. 39 ans		
377	Sputalot Yves 34 ans	Conseiller d'arrondissement du Canton de Barcelonette	67 ans	
378	Stern Jacques	Desnac 47 ans		
379	Huber Maurice manc délégué de la Commune de Pleine-Blanche Bourdieu ait. 63 ans			
380	Tardieu Baptiste délégué de la Commune de Collonges au Mont Fernand Cm. 42 ans			
381	Fauche Aimé Cm. 46 ans	Enancie Piéruin Cm. 49 ans		
382	Teston Emile Cm. 75 ans	Dieudonné Muffid ait. 41 ans		
383	Ceychené Frédéric manc 37 ans	Besaudun Louis Cm. 31 ans		
384	Theoleyse Auguste manc	Brasdiere Arnaud Léon ait. 42 ans		
385	Fauche Louis manc 37 ans	Allemagne Matheron Augustin ait. 31 ans		
386	Cournadre (de) Charles 52 ans	Fourrier Le Collant Duamis ait. 51 ans		
387	Temerez Gustave manc 69 ans	Galinier Adriain Jean Cm. 33 ans		
388	Crotabas Joseph manc 74 ans	Gauvin Rebattu Jean ait. 48 ans		
389	- de - Duamis manc 62 ans	Beauregard Frédéric Yves 34 ans ait. 51 ans		
390	Fauche Maximin manc 54 ans	La Durée Gilbert Jules ait. 42 ans		
		de Celle Le Coul François 59 ans		

NOMBRES d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS.	OBSERVATIONS.
			Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	
391	Conche Zacharie Cm. 56 ans.	délégué de la Cie de Montlaur Faugue Remy Cm. 36 ans	Coudoulan Albin Aimé fabricant 59 ans	
392	Euzan Joseph aîné 55 ans.	{	Destany André Auguste Cm. 56 ans	
393	- - Louis Cm. 48 ans	{	Destany Léonard Marcel Cm. 38 ans	
394	Euzin Paul manc.	{	Lambert Gilbert Louis Cm. 36 ans	
395	Euzel André 26 ans	Coudoulet Général du Canton de Leyne, 41 ans		
396	Vachier Marcel manc délégué de la Cie de Montlaur Faugue Remy Cm. 36 ans			
397	Wallon Augustin aîné 55 ans	{	Mane Pierre Lucien Cm. 49 ans	
398	Vassal Joseph aîné 50 ans	{	Graud Gaze Joseph Cm. 59 ans	
399	Verret Honoré	Coudoulet d'arrond. du Canton de Barcelonne 54 ans		
400	Vial Eli manc 41 ans délégué de la Cie de Rochequiron Tellier Paul Cm. 28 ans			
401	- - Eugène Cm. 45 ans	{	Agnès Duffet Anton Cm. 41 ans	
402	Vigne Joseph manc 65 ans	{	Besaudun Louis Cm. 31 ans	
403	Vigne Daniel manc 65 ans	{	Le Saingt Landry Léon Cm. 43 ans	
404	Villemin Paul 58 ans	Coudoulet d'arrond. du Canton de Forezquel 58 ans		
405	Vinay Auguste aîné 71 ans	délégué de la Cie de Larche Collot François Cm. 55 ans		
406	Vinay Etienne 73 ans	Coudoulet d'arrond. du Canton de St. Gaud 51 ans		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS.  Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.

La présente liste des électeurs sénatoriaux dressée par nous, Préfet, sera déposée au secrétariat général de la préfecture, pour être communiquée à tout requérant.

A *Digne*, le *10 octobre 1929*.

Par décretation du Préfet  
Le Secrétaire Général



N° 3

Elections sénatoriales  
du 20 Octobre 1929

S'vote  
d'emargement.

1<sup>er</sup> Bureau de vote

— — —

DEPARTEMENT  
des Basses-Alpes

MODÈLE N° 7.

## ÉLECTIONS SÉNATORIALES.

(Exécution de la loi du 2 août 1875.)

### LISTE D'ÉMARGEMENT

DU 1<sup>er</sup> BUREAU DE VOTE.

(N°<sup>s</sup> 1 à 143 DE LA LISTE GÉNÉRALE.)

On inscrira sur les listes d'émargement les électeurs portés sur la liste alphabétique publiée le 10 octobre 1875 et dans le même ordre, sans tenir compte des changements qui auraient pu survenir par suite soit de décès, soit d'annulation d'élections de délégués ou de substitution de suppléants aux délégués.

On aura soin seulement d'inscrire les nouveaux électeurs dans la 3<sup>e</sup> colonne, *en regard du nom du délégué qu'ils remplacent*, et de mentionner la cause de cette substitution dans la colonne d'observations.

La troisième colonne restera par conséquent vide lorsque le délégué devra voter; elle ne sera remplie que si un autre électeur doit voter à sa place.

La Préfecture tiendra compte, jusqu'au dernier jour, des modifications à apporter à la liste d'émargement. Le bureau électoral, de son côté, remplira la 3<sup>e</sup> colonne au fur et à mesure qu'il admettra des suppléants à voter aux lieux et places des délégués.

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE			OBSERVATIONS.
			DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE	au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
1	Achard Emile Délég. de la Cne de la Pierrefitte		S			
2	Adrian Henri Délég. de la Cne de Simiane		S			
3	Aillaud Joseph Délég. de la Cne de Clamensane		S			
4	Aillaud Aimé Délég. de la Cne de St. Etienne		S			
5	Aillaud Aimé Délég. de la Cne de Villeneuve		S			
6	Aillaud Antoine Délég. de la Cne de Entrevennes		S			
7	Aillaud Ferdinand Délég. de la Cne de Orgon		S			
8	Amielli Antoine Délég. de la Cne de Camarès		S			
9	Amielli Elie Délég. de la Cne de Lambesc		S			
10	Anglès Louis Délég. de la Cne de Vincent Fabre		S			
11	Ardisson Jacques Délég. de la Cne de Montblanc		S			
12	Arnaud Marie Délég. de la Cne de Jouze		S			

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
13	Arnaud Yves Délég. de la Cne de Martigues		S			
14	Arnaud Odaric Délég. de la Cne de Escale		S			
15	Arnaud Odile Conseiller d'arrondissement du Canton de Colmars		S			
16	Arnaud Pierre Julian Délég. de la Cne de Le Castillard		S			
17	Arnaud Louis Délég. de la Cne de Lure		S			
18	Arnaud Elie Délég. de la Cne de Lure		S			
19	Astoin Auguste Délég. de la Cne de Seyne		S			
20	Astoin Philippe Délég. de la Cne de Reynier		S			
21	Astelme Auguste Délég. de la Cne de Meyrueis		S			
22	Aubert Alfred Délég. de la Cne de Martigues		S			
23	Aubert Camille Délég. de la Cne de Reillanne		S			
24	Aubert Camille Délég. de la Cne de Les Mées		S			

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
25	Dubert Frédéric Délég. de la Cne de Jimiane		Gy			
26	Dubert Pierre Délég. de la Cne de Manosque		Gy			
27	Dubibert Marcelin Délég. de la Cne de Robion		Gy			
28	Dutheman Raphaël Délég. de la Cne de Le Juguet		Gy			
29	Dutcan Ernest Délég. de la Cne de Chauvet		Gy			
30	Dutcan Frédéric Délég. de la Cne de Seyzoules		Gy			
31	Duzet André Délég. de la Cne de Beaujeu		Gy			
32	Duzet Vincent Conseiller d'arrondissement du Canton de La Japie		Gy			
33	Duzias Firmin Délég. de la Cne de Villefranche		Gy			
34	Dymes Gustave Délég. de la Cne de Digne		Gy			
35	Dymes Hippolyte Délég. de la Cne de La Salud		Gy			

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
36	Bagarry Joseph Délég. de la de Ronçon					
37	Barbaroux Jean Conseiller d'arrondissement du Canton de Barème					
38	Barlatier Jules Délég. de la Cne de Dizain					
39	Barnaud Edme Délég. de la Cne de Diegut					
40	Barnaud Ernest Conseiller d'arrondissement du Canton du Lautaret					
41	Barnaud Ernest Délég. de la Cne de Seyne					
42	Barnaud Ferdinand Délég. de la Cne de Château					
43	Barnaud Sébastien Délég. de la Cne de Vincent le Fort					
44	Balff Jean Bé Délég. de la Cne de Saint André					
45	Baucon Maximin Délég. de la Cne de Chaptoury					
46	Baron Charles Député					
47	Baudet Louis Délég. de la Cne de Forcalquier					

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
48	Boutide Auguste Délég. de la Cne de Pierrefort		S			
49	Bouyle Louis Délég. de la Cne de St. Omer		G			
50	Bouyle Victorin Délég. de la Cne de St. Omer		G			
51	Bernard Louis Délég. de la Cne de Chaudron Normand		G			
52	Bernard Eugène Conseiller d'Assiselement du Canton de Quimper		S			
53	Bernard Jeanne Délég. de la Cne de Solulac		G			
54	Berne Emile Délég. de la Cne de Quimper		G			
55	Berne Leon Délég. de la Cne de Pléven		S			
56	Berrin Albert Délég. de la Cne de Demandolz		S			
57	Bertow René Délég. de la Cne de Saint Paul		G			
58	Blanc Longelin Délég. de la Cne de Argentan		S			
59	Blanc Joseph Délég. de la Cne de Sisteron		G			

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
60	Blanc André Conseiller Général du Canton de Bayeux					
61	Blanc Sylvain Délég. de la Cne de Sacheux					
62	Blanchet Louis Délég. de la Cne de St Croix à l'angle					
63	Bœuf Baptiste Délég. de la Cne de St Julian du Var					
64	Bœuf Gustave Délég. de la Cne de Guimarien					
65	Bonierbale Pierre Délég. de la Cne de Forcalquier					
66	Bonnefoy Sébastien Délég. de la Cne de Redons					
67	Bonnet Émile Délég. de la Cne de Craison					
68	Bonnet Jeanne Délég. de la Cne de Colmars					
69	Bouchet Adèle Délég. de la Cne de Bergerac					
70	Bouffier Baptiste Délég. de la Cne de Riez					
71	Bouquet Charles Conseiller Général du Canton d'Entrevaux					

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
72	Bouygues André Délég. de la Cne de Forcalquier		Sy			
73	Bourillon Louis Curullier d'Annonay du Canton de St André		Sy			
74	Bremont Achille Délég. de la Cne de Riez		Sy			
75	Bremont Augustin Délég. de la Cne de Le Castellet		Sy			
76	Bremont Gustave Délég. de la Cne de Meyrue		Sy			
77	Bremont Joseph Délég. de la Cne de Forcalquier		Sy			
78	Bremont Léon Délég. de la Cne de Revest du Bosc		Sy			
79	Bremont Marcel Délég. de la Cne de Carnoët		Sy			
80	Bremont Paul Délég. de la Cne de Moustiers		Sy			
81	Bremont Paul Délég. de la Cne de Volx		Sy			
82	Briengue Joseph Délég. de la Cne de Dauphin		Sy			
83	Brouard Emile Délég. de la Cne de Castellane		Sy			

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
84	Boudard Félix Conseiller Général du Canton de Castelnau			Roz		
85	Brun Camille Délég. de la Cne. de J. Jour			J		
86	Brun Félicien Délég. de la Cne de St-Laurier du Verdon			C		
87	Brun Louis Délég. de la Cne de Octeville	Fraud Aimé Fraison	Sy			tétulaires malade
88	Brun René Délég. de la Cne de surchamps		Sy			
89	Burle Albert Délég. de la Cne de Joncreuil		Sy			
90	Burle Emile Délég. de la Cne de Riez		Sy			
91	Burle Louis Délég. de la Cne de Quatre		Sy			
92	Burle Maurice Délég. de la Cne de Sparren de Verdon		Sy			
93	Burdet et Anglin Délég. de la Cne de Chazane Béelle		Sy			
94	Caire Camille Délég. de la Cne de Forcalquier		Sy			

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
95	Caire Edouard. Conseiller d'arrondissement du Canton d'Allos		EY			
96	Caire Jean Délég. de la Cne de St. Paul		EY			
97	Carret Jean Délég. de la Cne de Curé		EY			
98	Carretier Joseph Délég. de la Cne de D'Antoine		JO			
99	Cardan Joseph Conseiller d'arrondissement du Canton de Noyau		EY			
100	Catton Ernest Délég. de la Cne de Limans		EY			
101	Cerilly Joseph Délég. de la Cne de Seyne		JO			
102	Chabaud Elie Délég. de la Cne de Châteauneuf d'Albion		JO			
103	Chabot Eugène Délég. de la Cne de Le Verne		JO			
104	Chabot Michel Délég. de la Cne de Montclar		JO			
105	Chabrier Albin Délég. de la Cne de Seyne		JO			
106	Du Chaffaut Jean Délég. de la Cne de Le Chaffaut		JO			

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
107	Chailan André Délég. de la Cnè de Lamotte		Sy			
108	Chailan André Délég. de la Cnè de St. Leon		Sy			
109	Chailan Joseph Délég. de la Cnè de Fartoune		Sy			
110	Chailan Julien Délég. de la Cnè de La Collardière		Sy			
111	Chair Fernand Délég. de la Cnè de Clunac		Sy			
112	Chalve Maurice Conseiller d'arrondissement du Canton d'Aix		Sy			
113	Champet Gustave Délég. de la Cnè de Malraix		Sy			
114	Chauget Louis Délég. de la Cnè de Seyne		Sy			
115	Clemente Bonaventure Délég. de la Cnè de Vauvenargues		Sy			
116	Collomp Félicien Délég. de la Cnè de Castillon		Sy			
117	Collomp Eustache Délég. de la Cnè de Faulanne		Sy			
118	Collomp Lucien Conseiller d'arrondissement du Canton de Castellane		Sy			

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS  et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR  devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>er</sup> tour de scrutin.	
119	Collonge Daniel Délég. de la Cne de Villars-Bordaz		Sy			
120	Couillet Frédéric Délég. de la Cne de Digne		Sy			
121	Couillet Auguste Délég. de la Cne de Onex		Sy			
122	Coste Augustin Conseiller Général du Canton de Onex					
123	De Burton Pierre Conseiller Général du Canton de Bâle		Sy			
124	Crutellier Jules Jean Délég. de la Cne de Darréne		Sy			
125	Cupidon Ganten Délég. de la Cne de Chastel		Sy			
126	Cuznier Aimé Conseiller d'arrondissement du Canton de Bâle		Sy			
127	Dalmas Paul Délég. de la Cne de St Pierre		Sy			
128	Dalmas Léopold Délég. de la Cne de Salernes		Sy			
129	Dumas Augustin Conseiller d'arrondissement du Canton de Galbusera		Sy			

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
130	Dumas Eugène Délég. de la Cne de St-Genez					
131	Dumas Adolphe Délég. de la Cne de Ste-Agnès-la-Baie					
132	Dépied Joseph Délég. de la Cne de Haute					
133	Dépied Louis Conseiller d'arrondissement du Canton de Forcalquier					
134	Dépied Maurice Conseiller d'arrondissement du Canton de Manosque					
135	Derbez Paul Conseiller d'arrondissement du Canton du Languedoc					
136	Dominiqne Louis Délég. de la Cne de Jijel					
137	Donnadien Aimé Délég. de la Cne de Les Baux					
138	Donnet Edmond Délég. de la Cne de Chèze					
139	Donou Maurice Délég. de la Cne de Tamanrasset					
140	Dosoul Honoré Conseiller général du Canton de Dax					
141	Dosoul Jean Délég. de la Cne de La Roche					



ARRÊTÉ la présente liste d'émargement à 113 électeurs.

A

Digne

, le

10 Octobre 1929

Le Préfet,

Par l'intermédiaire du Préfet  
le Secrétaire Général



ARRÊTÉ la présente liste au nombre de cent quarante deux émargements pour le 1<sup>er</sup> tour de scrutin.

\_\_\_\_\_ le 2<sup>e</sup> *idem*.

\_\_\_\_\_ le 3<sup>e</sup> *idem*.

Le Président du bureau de vote,

Michel

Les Scrutateurs,

J. F. Raymond  
Luc R. Aubier

114

Clectros Dénotrales  
du  
20 Octobre 1929

F liste  
d'emargements

2<sup>me</sup>  
=  
Bureau de gote

DEPARTEMENT

*d'os Poitou*

MODÈLE N° 7.

## ÉLECTIONS SÉNATORIALES.

(Exécution de la loi du 2 août 1875.)

### LISTE D'ÉMARGEMENT

DU *2<sup>e</sup>* BUREAU DE VOTE.

(N<sup>o</sup>s 144 à 283 DE LA LISTE GÉNÉRALE.)

On inscrira sur les listes d'émargement les électeurs portés sur la liste alphabétique publiée le et dans le même ordre, sans tenir compte des changements qui auraient pu survenir par suite soit de décès, soit d'annulation d'élections de délégués ou de substitution de suppléants aux délégués.

On aura soin seulement d'inscrire les nouveaux électeurs dans la 3<sup>e</sup> colonne, *en regard du nom du délégué qu'ils remplacent*, et de mentionner la cause de cette substitution dans la colonne d'observations.

La troisième colonne restera par conséquent vide lorsque le délégué devra voter; elle ne sera remplie que si un autre électeur doit voter à sa place.

La Préfecture tiendra compte, jusqu'au dernier jour, des modifications à apporter à la liste d'émargement. Le bureau électoral, de son côté, remplira la 3<sup>e</sup> colonne au fur et à mesure qu'il admettra des suppléants à voter aux lieu et place des délégués.

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
144	Ebrard Adrien Délég. de la Cne de Noyen sur Seine					
145	Ebrard Auguste Délég. de la Cne de la Briole					
146	Oscarrias Alfred Délég. de la Cne de la Garde					
147	Desenfier Séraphine Délég. de la Cne de Vaucon (Barisis)					
148	Desniol Antoine Délég. de la Cne de St Martin de Br.					
149	Desniol Henri Délég. de la Cne de Guinchel					
150	Desprat Léon Délég. de la Cne de Valbelle					
151	Etienner Paul Délég. de la Cne de Miozelles					
152	Eydoux Gustave Délég. de la Cne de Montfort					
153	Fabre Auguste Délég. de la Cne de Montagnac					
154	Fabre Augustin Délég. de la Cne de St. Gervais					

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
155	Baudou Joseph D <sup>r</sup> J. de la Cne de Mélans			Ally		
156	Bauconie Elie D <sup>r</sup> J. de la Cne de le Brusque			Ally		
157	Baure Alexandre Conseiller d'arrondissement du canton de St Paul			Ally		
158	Béraud Bienvenue D <sup>r</sup> J. de la Cne de Châteauneuf l'Évêque			Ally		
159	Béraud Joseph D <sup>r</sup> J. de la Cne de la Serreuse			Ally		
160	Blavay Léonce D <sup>r</sup> J. de la Cne de Mauorgue			Ally		
161	Bourmont Léon D <sup>r</sup> J. de la Cne de la Briellanne			Ally		
162	Bournier Joseph D <sup>r</sup> J. de la Cne de Leyreig			Ally		
163	Brangé Fernand D <sup>r</sup> J. de la Cne de Selommet			Ally		
164	Brechier Charles Conseiller Général du canton de Digne			Ally		
165	Gal Romain D <sup>r</sup> J. de la Cne de St-Julien d'Asse			Ally		

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
166	Gaténi Ernest Conseiller Général du canton de Sierre			Ally		
167	Gallard Adolphe Délég. de la Cne de Allons			Ally		
168	Garcin Edward Conseiller d'arrondissement du canton de Riez			Ally		
169	Garcin Gustave Délég. de la Cne de les Omerques			Ally		
170	Gardiol Louis Délég. de la Cne de Député			Ally		
171	Garnier Lévy Délég. de la Cne de Gavaudan			Ally		
172	Garron Adrien Conseiller d'arrondissement du canton de Sierre			Ally		
173	Garron Émile Délég. de la Cne de St. Georges			Ally		
174	Garron Paulin Délég. de la Cne de Magastres			Ally		
175	Gassier Paul Conseiller Général du canton de Barcelonnette			Ally		
176	Gaubert Gabriel Délég. de la Cne de Mallefougasse			Ally		
177	Gérard Victor Conseiller Général du canton des Meets			Ally		

NOMBRES d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
178	Gérard Louis Délég. de la Cne de Revest du Boscques		Ally			
179	Gibert François Délég. de la Cne de Valenceholz		Ally			
180	Gibert Louis Délég. de la Cne de St-André		Ally			
181	Gilly Adrien Délég. de la Cne de Brévaux		Ally			
182	Gilly Adrien Délég. de la Cne de St-Jeanat		Ally			
183	Gilly Lucien Délég. de la Cne de la Condamine		Ally			
184	Gilly Jacques Copresident mandatualement du canton de Barcelonnette		Ally			
185	Gérard Jean Délég. de la Cne de Clémance		Ally			
186	Giraud Robert Délég. de la Cne de Allos		Ally			
187	Gondran Robert Délég. de la Cne de Crueis		Ally			
188	Gouyan Charles Délég. de la Cne de St-Vincent		Ally			
189	Graac Antoine Délég. de la Cne de Brauf		Ally			

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
190	Grae Jules Conseiller d'arrond. du canton d'Amiens		Ally			
191	Graillot Joachim Délég. de la de Bleu		Ally			
192	Grigoire Paulien Délég. de la Cne de Appoette		Ally			
193	X Guichard Edward Délég. de la Cne de Levens		Ally			
194	Guichard Henri Délég. de la Cne de Moustiers		Ally			
195	Guigou Henri Délég. de la Cne de Beignes		Ally			
196	Guillot Leopold Délég. de la Cne de Dospineux		Ally			
197	Guion Anatole Délég. de la Cne de Maurique		Ally			
198	Halee Benjamin Délég. de la Cne de Castellet les Baux		Ally			
199	Henriet Louis Délég. de la Cne de Ongles		Ally			
200	Hermelin Casimir Délég. de la Cne de Châteauredon		Ally			

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
201	Héryies Victor Délég. de la Cne de Polonne		✓			
202	Honorat André Conseiller général du canton de Lavaur		✓			
203	Honorat Auguste Conseiller général du canton de St. André		✓			
204	Honorat Ferdinand Délég. de la Cne de Digne		✓			
205	Houques Joseph Délég. de la Cne de Le Lavaur		✓			
206	Humbert Louis Délég. de la Cne de Beipin		✓			
207	Humbert Lino Délég. de la Cne de Polonne		✓			
208	Inguimbert Louis Délég. de la Cne de Pontieu		✓			
209	Lénard Léon Délég. de la Cne de St. Michel		✓			
210	Farjages Léopold Délég. de la Cne de Miblès		✓			

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
211	Jacubert Paul Conseiller Général du caution de Foixalquies			Ally		
212	Jacubert Valentin Délég. de la Cne de Revel			Ally		
213	Jacubert Emile Délég. de la Cne de Riomoules			Ally		
214	Jacunay Raoul Délég. de la Cne de Chénierilles			Ally		
215	Jean Edouard Délég. de la Cne de Castellet St. Cécile			Ally		
216	Jean Emile Délég. de la Cne de Cereste			J. J.		
217	Jean Léon Délég. de la Cne de Meyronnes			Ally		
218	Joseph André Délég. de la Cne de Thoreaux Ht			Ally		
219	Joseph Gaston Délég. de la Cne de l'Hospitalet			Ally		
220	Jolifier Joseph Délég. de la Cne de Lurs			Ally		
221	Jouin Edmond Délég. de la Cne de Castellane			Ally		
222	Poueyran Eugène Conseiller d'arrondissement du canton de St. Etienne			Ally		

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS  et  QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
223	Lourdan Jean-Baptiste Délégué de la Cne de Revest du Bion			Oly		
224	Lourdan Mathurin Délégué de la Cne de Mérignac			Oly		
225	Julien Gabriel Conseiller d'arrond. du canton de Colombe			Oly		
226	Lagarde Désiré Délégué de la Cne de Sisteron			Oly		
227	Lagarde Joseph Délégué de la Cne de La Motte			Oly		
228	Lagarde Paul Délégué de la Cne de Le Caire			Oly		
229	Lantelme Paul Délégué de la Cne de Blégiers			Oly		
230	Langier Auguste Délégué de la Cne de Ongles			Oly		
231	Langier Bienaimé Délégué de la Cne de Sisteron			Oly		
232	Langier Dominique Délégué de la Cne de St. Benoît			Oly		
233	Langier Henri Délégué de la Cne de Reillanne			P.		

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
230	Languier Lucien Délég. de la Cne de Laureut		Ally			
231	Laureut Gabriel Délég. de la Cne de St-Maine		Ally			
232	Liautaud Joseph Délég. de la Cne de Colmar		Ally			
233	Libre Félix Délég. de la Cne de Méolans		Ally			
234	Libre Raoul Délég. de la Cne de Ste-Belle		Ally			
235	Léjeune Laurent Délég. de la Cne de Barrême		Ally			
236	Lesbros Roger Cousin des Tanneries du caisson de Banoy		Ally			
237	Léouffre Denis Délég. de la Cne de Montis		Ally			
238	Legelet Maxime Délég. de la Cne de Barles		Ally			
239	Liautaud Félix Délég. de la Cne de Entrevaux		Ally			
240	Lieutier Baptiste Délég. de la Cne de Misoy		Ally			
241	Luc ait Délég. de la Cne de Céreste		Fraca			

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
246	Luc Gaston Délég. de la Cne de Aubenas			J. S.		
247	Magnaud Célestin Délég. de la Cne de Entrages			Ally		
248	Magnaud Oscar Délég. de la Cne de la Robine			Ally		
249	Magnan Augustin Délég. de la Cne de Curbaces			Ally		
250	Magnan Paul Conseiller d'arrondissement du canton de Seigne			Ally		
251	Mallet Jules Délég. de la Cne de Mallemoinier			Ally		
252	Marent Albert Délég. de la Cne de Aiglun			Ally		
253	Martin Albert Délég. de la Cne de Balaine			Ally		
254	Martin Auguste Délég. de la Cne de Barcelonnette			Ally		
255	Massel Louis Délég. de la Cne de Lincl			J. S.		
256	Massot Lucien Délég. de la Cne de Bellaffaire			Ally		

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
264	Massot Marcel Couscillier Général du caution de La Motte		(Ally)			
268	Massot Paul ... J. de la Cne de Corbieres		(Ally)			
269	Maurel Camille Couscillier d'arrondissement du caupon de Turriers		(Ally)			
270	Maurel Emile Délég. de la Cne de Enchastrejafes		(Ally)			
271	Maurel Hubert Couscillier d'arrondissement du caupon de Banon		(Ally)			
272	Maurel Jean Joseph Couscillier Général du caution de Barrenne		(Ally)			
273	Maurel Joseph Délég. de la Cne de St. Michel		(Ally)			
274	Maurel Jules Délég. de la Cne de Salignac		(Ally)			
275	Maurel Louis Délég. de la Cne de Barras		(Ally)			
276	Maurel Louis Délég. de la Cne de Manosque		(Ally)			
277	Maurel Victorin Délég. de la Cne de Château-Guercy		(Ally)			
278	Maurin Aimé Délég. de la Cne de Revel		(Ally)			

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE			OBSERVATIONS.
			DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE	au 1 <sup>re</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
269	Maximin Abel Délég. de la Cne de Wolve			Ally		
270	Maguel Auguste Délég. de la Cne de Digne			Ally		
271	Melue Albert Délég. de la Cne de les Mées			Ally		
272	Mercier Daniel Délég. de la Cne de Brunet			Ally		
273	Meyere Aimé Délég. de la Cne de Palavaine			Ally		
274	Meyran Louis Délég. de la Cne de Gausiers			Ally		
275	Michel Ferdinand Délég. de la Cne de Vaucouz (Bt)			Ally		
276	Michel Jean Joseph Délég. de la Cne de la Brieule			Ally		
277	Michel Michel Cocuiller Général du caution P. Allos			Ira		
278	Michel Valentin Délég. de la Cne de Ostoin			Ally		
279	Mille André Délég. de la Cne de Marongue			Ally		
280	Moller Thibolix Délég. de la Cne de Dauphin			Ally		



ARRÊTÉ la présente liste d'émargement à 140 électeurs.

A



Béziers

, le

10 octobre 1929

Le Préfet,

Par délégation du Préfet  
le Secrétaire Général

b6

ARRÊTÉ la présente liste au nombre de

cinq-vingt

émargements pour le 1<sup>er</sup> tour de scrutin.

\_\_\_\_\_ le 2<sup>e</sup> idem.

\_\_\_\_\_ le 3<sup>e</sup> idem.

Le Président du bureau de vote,

Lauzier

Les Scrutateurs,

Duvellier

Chenu  
Lestibas  
Bosma

N° 5

Elections sénatoriales  
du  
20 Octobre 1929

Liste  
d'émargement

3<sup>me</sup> Bureau  
de  
vote

République Française

paraphe de Varichon  
signé le 20. 7. 1924

F. J.

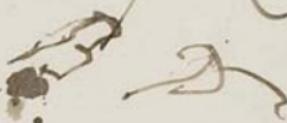


n: 12

Parephle no varietate  
Lyon le 20 Octobre 1923

~~unopened~~

Mr. P. D. C. D. S.





La feuille de pointage doit être tenue en double. — Après le dépouillement, elle est arrêtée et signée par le Président et les quatre scrutateurs du bureau de vote.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département des Basses-Alpes

ÉLECTIONS SÉNATORIALES DU 20 Octobre 1929 (1<sup>e</sup> TOUR)

FEUILLE DE DÉPOUILLEMENT DU SCRUTIN

(La présente feuille, certifiée par le Bureau, doit être annexée au procès-verbal de l'élection.)

Nota. — Les suffrages seront notés dans chaque colonne par un trait vertical sur chaque point. — Chaque feuille ayant 10 colonnes de 10 suffrages, une ligne horizontale donnera 100 suffrages ; 2 lignes, 200. — La 12<sup>e</sup> colonne est réservée pour totaliser les voix.

NOMS DES CANDIDATS.	NOMBRE DE VOIX										TOTALX
	10	20	30	40	50	60	70	80	90	100	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Baron	.....	.....	X	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	55
De Courtois	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	81
Humerat	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	77
Perchot.	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	43
J. Taux	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	7
Maison	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1
Achaïs.	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1
Anglès	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1
	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	
	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	
	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	
	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	
	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	
	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	
	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	
	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	
	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	
	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	
	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	

Dressé et arrêté par nous, Président et scrutateurs du 1<sup>er</sup> bureau de vote.

Digne, le 20 Octobre

Le Président,

*leclerc*

Les Scrutateurs,

*Duguet Raymond  
P. Andreau*

La feuille de pointage doit être tenue en double. — Après le dépouillement, elle est arrêtée et signée par le Président et les quatre scrutateurs du bureau de vote.

# REPUBLIQUE FRANÇAISE

## Département des Basses-Alpes

ÉLECTIONS SÉNATORIALES DU 20 Octobre 1929 (1<sup>er</sup> TOUR)

### FEUILLE DE DÉPOUILLEMENT DU SCRUTIN

(La présente feuille, certifiée par le Bureau, doit être annexée au procès-verbal de l'élection.)

Nota. — Les suffrages seront notés dans chaque colonne par un trait vertical sur chaque point. — Chaque feuille ayant 10 colonnes de 10 suffrages, une ligne horizontale donnera 100 suffrages ; 2 lignes, 200. — La 12<sup>e</sup> colonne est réservée pour totaliser les voix.

NOMS DES CANDIDATS.	NOMBRE DE VOIX										TOTAUX
	10	20	30	40	50	60	70	80	90	100	
1 Baron	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	55
2 Le Courtois	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	81
3 Homorat	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	77
4 Jorod	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	43
5 Stern	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	7
6 Marcel Massot	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1
7 Adriand Charles	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1
8 Anglès Rauel	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1

Dressé et arrêté par nous, Président et scrutateurs du <sup>1<sup>er</sup></sup> bureau de vote.

Digne, le 20 octobre 1929

Le Président,

*lemeur*

Les Scrutateurs,

*Jean Reynaud*  
*R. auvergne*

La feuille de pointage doit être tenue en double. — Après le dépouillement, elle est arrêtée et signée par le Président et les quatre scrutateurs du bureau de vote.

# REPUBLIQUE FRANÇAISE

## Département des Basses-Alpes

ÉLECTIONS SÉNATORIALES DU 20 octobre 1929 (1<sup>re</sup> TOUR)

### FEUILLE DE DÉPOUILLEMENT DU SCRUTIN

(La présente feuille, certifiée par le Bureau, doit être annexée au procès-verbal de l'élection.)

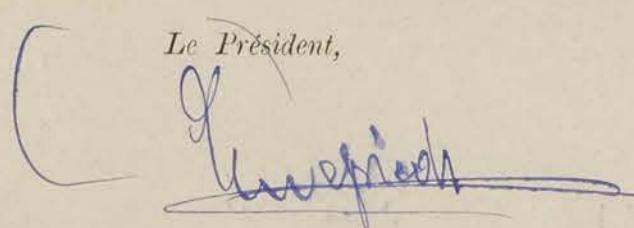
Nota. — Les suffrages seront notés dans chaque colonne par un trait vertical sur chaque point. — Chaque feuille ayant 10 colonnes de 10 suffrages, une ligne horizontale donnera 100 suffrages ; 2 lignes, 200. — La 12<sup>e</sup> colonne est réservée pour totaliser les voix.

NOMS DES CANDIDATS.	NOMBRE DE VOIX										TOTAUX
	10 1	20 2	30 3	40 4	50 5	60 6	70 7	80 8	90 9	100 10	
Besson	1111111111	1111111111	1111111111	1111111111	1111111111	1111111111	1111111111	1111111111	1111111111	1111111111	46
Courvois	1111111111	1111111111	1111111111	1111111111	1111111111	1111111111	1111111111	1111111111	1111111111	1111111111	64
Hommard	1111111111	1111111111	1111111111	1111111111	1111111111	1111111111	1111111111	1111111111	1111111111	1111111111	82
Pechot	1111111111	1111111111	1111111111	1111111111	1111111111	1111111111	1111111111	1111111111	1111111111	1111111111	37
Calonel	111										3
Frémia	1111111111										9
Robert	1										1
D <sup>r</sup> Château	1										1

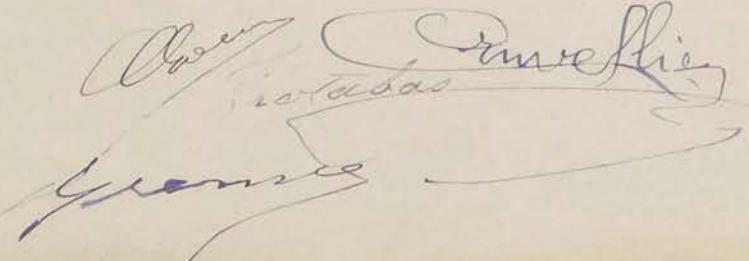
Dressé et arrêté par nous, Président et scrutateurs du <sup>que</sup> bureau de vote.

Digne, le 20 Octobre 1929

Le Président,



Les Scrutateurs,



La feuille de pointage doit être tenue en double. — Après le dépouillement, elle est arrêtée et signée par le Président et les quatre scrutateurs du bureau de vote.

REpublique FRANçAISE  
Département des Basses-Alpes

ÉLECTIONS SÉNATORIALES DU 20 octobre 1929 (1<sup>er</sup> TOUR)

FEUILLE DE DÉPOUILLEMENT DU SCRUTIN

(La présente feuille, certifiée par le Bureau, doit être annexée au procès-verbal de l'élection.)

Nota. — Les suffrages seront notés dans chaque colonne par un trait vertical sur chaque point. — Chaque feuille ayant 10 colonnes de 10 suffrages, une ligne horizontale donnera 100 suffrages ; 2 lignes, 200. — La 12<sup>e</sup> colonne est réservée pour totaliser les voix.

N<sup>o</sup> 9  
Nombre de votants d'après la liste d'émargement 160  
Nombre d'enveloppes trouvées dans lurne 160  
Nombre de bulletins trouvés sans enveloppe 0  
Nombre d'enveloppes sans bulletin 0

NOMS DES CANDIDATS.	NOMBRE DE VOIX											TOTALX
	10	20	30	40	50	60	70	80	90	100	11	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
Baron	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	46
Courtous	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	84
Hommoral	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	72
Pechot	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	32
Cabanal	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	3
Grem	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1
Rober	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1
Chetan	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1
Blanc	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	0
	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	0
	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	0
	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	0
	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	0
	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	0
	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	0
	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	0
	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	0
	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	0

Dressé et arrêté par nous, Président et scrutateurs du *20 octobre 1929* bureau de vote.

Digne, le

Le Président,  
*Chanoine*

Les Scrutateurs,

*Blouzy Grotabas*

*Pruvost*

W 10

**La feuille de pointage doit être tenue en double. — Après le dépouillement, elle est arrêtée et signée par le Président et les quatre scrutateurs du bureau de vote.**

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département des Basses-Alpes

ÉLECTIONS SÉNATORIALES DU *20 Octobre 1929 (1<sup>e</sup> TOUR)*

**FEUILLE DE DÉPOUILLEMENT DU SCRUTIN**

(La présente feuille, certifiée par le Bureau, doit être annexée au procès-verbal de l'élection.)

**Nota. —** Les suffrages seront notés dans chaque colonne **par un trait vertical sur chaque point**. — Chaque feuille ayant 10 colonnes de 10 suffrages, une ligne horizontale donnera 100 suffrages ; 2 lignes, 200. — La 12<sup>e</sup> colonne est réservée pour totaliser les voix.

NOMS DES CANDIDATS.	NOMBRE DE VOIX										TOTALS 12
	10 2	20 3	30 4	40 5	50 6	60 7	70 8	80 9	90 10	100 11	
Baron	1111111111	1111111111	1111111111	1111111111	1111111111	1111111111	1111111111	1111111111	1111111111	1111111111	28
De Courtois	1111111111	1111111111	1111111111	1111111111	1111111111	1111111111	1111111111	1111111111	1111111111	1111111111	66
Homerat	1111111111	1111111111	1111111111	1111111111	1111111111	1111111111	1111111111	1111111111	1111111111	1111111111	67
Perehot	1111111111	1111111111	1111111111	1111111111	1111111111	1111111111	1111111111	1111111111	1111111111	1111111111	43
Anglais	1111111111	1111111111	1111111111	1111111111	1111111111	1111111111	1111111111	1111111111	1111111111	1111111111	1
Hern	1111111111	1111111111	1111111111	1111111111	1111111111	1111111111	1111111111	1111111111	1111111111	1111111111	10
Dielet	1111111111	1111111111	1111111111	1111111111	1111111111	1111111111	1111111111	1111111111	1111111111	1111111111	1
Robert	1111111111	1111111111	1111111111	1111111111	1111111111	1111111111	1111111111	1111111111	1111111111	1111111111	3

Dressé et arrêté par nous, Président et scrutateurs du *3<sup>me</sup>* bureau de vote.

Digne, le

Le Président,

Les Scrutateurs,

N° 11

La feuille de pointage doit être tenue en double. — Après le dépouillement, elle est arrêtée et signée par le Président et les quatre scrutateurs du bureau de vote.

## REPUBLIQUE FRANÇAISE

## Département des Basses-Alpes

ÉLECTIONS SÉNATORIALES DU 20 Octobre 1929. (1<sup>er</sup> TOUR)

## FEUILLE DE DÉPOUILLEMENT DU SCRUTIN

(La présente feuille, certifiée par le Bureau, doit être annexée au procès-verbal de l'élection.)

**Nota.** — Les suffrages seront notés dans chaque colonne par un trait vertical sur chaque point. — Chaque feuille ayant 10 colonnes de 10 suffrages, une ligne horizontale donnera 100 suffrages ; 2 lignes, 200. — La 12<sup>e</sup> colonne est réservée pour totaliser les voix.

NOMS DES CANDIDATS.	NOMBRE DE VOIX											TOTAUX
	10	20	30	40	50	60	70	80	90	100	12	
Bonnet	12345678910	12345678910	12345678910									88
De Courteau	12345678910	12345678910	12345678910	12345678910	12345678910	12345678910	12345678910	12345678910	12345678910	12345678910	12345678910	66
Hommelot	12345678910	12345678910	12345678910	12345678910	12345678910	12345678910	12345678910	12345678910	12345678910	12345678910	12345678910	67
Pechot	12345678910	12345678910	12345678910	12345678910	12345678910	12345678910	12345678910	12345678910	12345678910	12345678910	12345678910	69
Angles												1
Stern	12345678910											10
Dixilat												1
Ridou	123											3

Dressé et arrêté par nous, Président et scrutateurs du ~~3<sup>me</sup>~~ bureau de vote.

Digne, le

Le Président,

Bruneau

Les Scrutateurs,

M. Léopold Bruneau

DEPARTEMENT

d des Basses-Alpes

MODÈLE N° 7.

## ÉLECTIONS SÉNATORIALES.

(Exécution de la loi du 2 août 1875.)

### LISTE D'ÉMARGEMENT

DU  BUREAU DE VOTE.

(N°<sup>s</sup> 284 à 106 DE LA LISTE GÉNÉRALE.)

On inscrira sur les listes d'émargement les électeurs portés sur la liste alphabétique publiée le et dans le même ordre, sans tenir compte des changements qui auraient pu survenir par suite soit de décès, soit d'annulation d'élections de délégués ou de substitution de suppléants aux délégués.

On aura soin seulement d'inscrire les nouveaux électeurs dans la 3<sup>e</sup> colonne, *en regard du nom du délégué qu'ils remplacent*, et de mentionner la cause de cette substitution dans la colonne d'observations.

La troisième colonne restera par conséquent vide lorsque le délégué devra voter; elle ne sera remplie que si un autre électeur doit voter à sa place.

La Préfecture tiendra compte, jusqu'au dernier jour, des modifications à apporter à la liste d'émargement. Le bureau électoral, de son côté, remplira la 3<sup>e</sup> colonne au fur et à mesure qu'il admettra des suppléants à voter aux lieu et place des délégués.

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
282	Nicolas François Délég. de s de Mirabeau		X			
283	Never Célestin Délég. de la Cne de Outhon		X			
286	Oer Calixte Délég. de la Cne de Mirabeau		X			
287	Olivier Auguste Délég. de la Cne de St-Jacques		X			
288	Olivier Marcellin Délég. de la Cne de Corbieres		X	X		
289	Panier Charles Délég. de la Cne de Pontevaux		X			
290	Paret Baptiste Délég. de la Cne de Château-Arnoux		X			
291	Paret Pierre Délég. de la Cne de Sisteron		X			
292	Pascal Félix Délég. de la Cne de Nîmes-Alquées		X			
293	Pascal Paul Délég. de la Cne de Marcouf		X			

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
294	Dauhion Camille Délégu. de la Cne de Claret		Y			
295	Paul Louis Délégu. de la Cne de les Mées		Y			
296	Récaud Félix Délégu. de la Cne de Neissal		Y			
297	Reignon Martial Délégu. de la Cne de Sisteron		Y			
298	Pétertor Louis Délégu. de la Cne de Beque		Y			
299	Pelissier Louis Délégu. de la Cne de Baum		Y			
300	Pellegrin Michel Délégu. de la Cne de Montjean		Y			
301	Pellet Jules Délégu. de la Cne de Morane-Bam		Y			
302	Reyron Adolphe Délégu. de la Cne de Villars-Colmars		Y			
303	Reyrothe Jules Délégu. de la Cne de Aubignon		Y			
304	Reysson Belmont Délégu. de la Cne de Manorgue		Y			
305	Rhipe Joseph Délégu. de la Cne de Albrange		Y			

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
306	Philip Martin Délég. de la Cne de Cœurs		✓			
307	Piconcey Louis Délég. de la Cne de Venterol		✓			
308	Ris Antoine Délég. de la Cne de Bloard		✓			
309	Rin Leon Délég. de la Cne de Saulx		✓			
310	Risoncey Edouard Délég. de la Cne de Larche		✓			
311	Plantin Emile Délég. de la Cne de St-Etienne		✓			
312	Pomere Victorin Conseiller d'arrondissement du canton de Leynies		✓			
313	Porte Jean B. Délég. de la Cne de Baugons		✓			
314	Pourcain Jules Délég. de la Cne de Villeneuve		✓			
315	Pourcain Louis Délég. de la Cne de Mauorgue		✓			
316	Pourcain Francois Délég. de la Cne de Mauorgue		✓			
317	Pulverail Henri Conseiller d'arrondissement du canton de Volonne		✓			

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
318	Ravel Auguste Délég. de la Cne de la Croix d'I.					
319	Ravel Fernand J. de la Cne de Montagnac					
320	Reybaud Elie Délég. de la Cne de Angles					
321	Raynaud Louis Délég. de la Cns de Castellane					
322	Renaut Gabriel Conseiller Général du canton de la Javie					
323	Revest Louis Délég. de la Cne de Sisteron					
324	Reybaud Joseph Délég. de la Cne de Uzunau					
325	Reymond Camille Conseiller Général du canton de Volonne					
326	Reymond Fernand Délég. de la Cne de La Motte					
327	Reynaud Auguste Délég. de la Cne de la Condamine					
328	Reynaud Henri Délég. de la Cne de Abbaye					

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
329	Reynaud Justin Counsellier d'arrondissement du caution des îles		X			
330	Reynaud Paul Député, Conseiller Général du canton de St. Paul		X			
331	Reynaud Remy Délég. de la Cne de Barcelonnette		X			
332	Reymier Lucien Conseiller d'arrondissement du canton de la Motte		X			
333	Richard Joseph Délég. de la Cne de St. Etienne		X			
334	Richard Albert Conseiller Général du caution de Valeusole		X			
335	Richard Alie Délég. de la Cne de Châteauponsac		X			
336	Richard Leon Délég. de la Cne de Peypin		X			
337	Richard Paul Délég. de la Cne de les Bourbes		X			
338	Richard Raoul Délég. de la Cne de Château-d'Avouey		X			
339	Richard Théodore Délég. de la Cne de Noyers		X			
340	Ripert Louis Conseiller d'arrondissement du canton de Digne		X			

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
341	Robert Arthur Conseiller général du caïton de Manouge		✓			
342	Robert Julien Délég. de la Cne de Saunes		✓			
343	Roccas Pisine Délég. de la Cne de Dunas		✓			
344	Rolland Clément Délég. de la Cne de Châteauneuf V.S. P.		✓			
345	Rolland Justin Délég. de la Cne de Sisteron		✓			
346	Roman Joseph Délég. de la Cne de Villeneuve		✓			
347	Roman Sylvain Délég. de la Cne de Entrepierres		✓			
348	Roubin Augustin Conseiller d'arrondissement du caïton d'Entrevaux		✓			
349	Rouit Louis Délég. de la Cne de Poil		✓			
350	Rouit Louis Délég. de la Cne de Verdaches		✓			
351	Roustan Louis Conseiller d'arrondissement du caïton de Castellane		✓			
352	Rouf Adrien Conseiller général du caïton de Colmars		✓			

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
363	Roux Daniel Délég. de la Cne de Mariana			V		
364	Roux Gabriel Counseiller d'arrondissement du canton de Nézel			V		
365	Roux Henri Délég. de la Cne de Sigoyer					
366	Roux Henri Adolphe Counseiller d'arrondissement du canton de Reillanne			V		
367	Roux Joseph Délég. de la Cne de Choard (suppléant)			V		
368	Roux Marcelin Délég. de la Cne de Augès			V		
369	Rouvier Félix Délég. de la Cne de Moestiers			V		
370	Rougon Fabien Délég. de la Cne de St Martin le Saigne			V		
371	Saindonnat Antoine Délég. de la Cne de Villeneuve			V		
372	Saint Martin Vital Délég. de la Cne de Gigors			V		
373	de Salve Jean Counseiller général du Canton de Reillanne			V		

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
364	Saygne Philippe Délég. de la Cne de Montreyat		X			
365	Sauvay François Délég. de la Cne de Mœilles		X			
366	Sauvay Marius Délég. de la Cne de le Pueyres		X			
367	Sauve Henri Délég. de la Cne de Auges		X			
368	Segond Albert Délég. de la Cne de Melangon		X			
369	Segond Auguste Délég. de la Cne de la Javie		X			
370	Segond Joseph Délég. de la Cne de Grads		X			
371	Senès Camus Brother Conseiller Général du caïon de Martigny		X			
372	Sièges (de) Raoul Délég. de la Cne de Pique		X			
373	Signoret Émile Délég. de la Cne de Barcelonnette		X			
374	Signoret Louis Délég. de la Cne de Entschalon		X			
375	Signoret Maurice Délég. de la Cne de Revent du Rion		X			

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
376	Seimon Louis Délég. de la Cne de Vergons			✓		
377	Spiralier Jean B. Conseiller d'assainis. Du canton de Barcelonne			✓		
378	Sterry Jacques Député			✓		
379	Sube Maurice Délég. de la Cne de Pierrefeu			✓		
380	Bardieu Baptiste Délég. de la Cne de Palau-sol			✓		
381	Bauche Aimé Délég. de la Cne de Mane			✓		
382	Bestoy Guido Délég. de la Cne de Digne		.	✓		
383	Teychene François Délég. de la Cne de Baras d'Aze			✓		
384	Thiébaut Auguste Délég. de la Cne de Allemagne			✓		
385	Bauche Louis Délég. de la Cne de Berrières			✓		
386	Gouraudre (de) Charles Délég. de la Cne de Valsaintes			✓		

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSeur CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
384	Briemérel Gustave Délég. de la Cne de Gausiers		EY			
388	Brotabas Joseph Délég. de la Cne de Beauvozer		EY			
389	Brotabas Marius Délég. de la Cne de la Mure		EY			
390	Brouche Maximin Délég. de la Cne de Le Bulle		EY			
391	Brouche Zacharie Délég. de la Cne de Méolans		EY			
392	Burcas Joseph Délég. de la Cne de Sisteron		EY			
393	Burcas Louis Délég. de la Cne de Sisteron		EY			
394	Burin Paul Délég. de la Cne de Lardière		EY			
395	Buvrel André Conseiller Général du caution de Seyne		EY			
396	Vachier Marcelin Délég. de la Cne de Montlaux		EY			
397	Vallon Augustin Délég. de la Cne de Mane		EY			

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS  et  QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR  devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
398	Passal Joseph Délég. de la Cne de Crémieu		X			
399	Vernet Honoré Conseiller d'arrondissement du canton de Barcelonnette		X			
400	Vial André Délég. de la Cne de la Rochebrune		X			
401	Vial Eugène Délég. de la Cne de Degue		X			
402	Vieque Joseph Délég. de la Cne de le Lauzet		X			
403	Véquier Daniel Délég. de la Cne de Montfuron		X			
404	Villemin Paul Conseiller d'arrondissement du canton de Bourcalquier		X			
405	Vinay Auguste Délég. de la Cne de Larche		X			
406	Vinay Etienne Conseiller d'arrondissement du canton de St Paul		X			

ARRÊTÉ la présente liste d'émargement à 123 électeurs.

A

Wéque

, le 10 octobre 1929

Le Préfet,

Par Délegation du Préfet  
le Secrétaire Général



ARRÊTÉ la présente liste au nombre de

Cent quatre-vingt trois

émargements pour le 1<sup>er</sup> tour de scrutin.

\_\_\_\_\_ le 2<sup>e</sup> idem.

\_\_\_\_\_ le 3<sup>e</sup> idem.

Le Président du bureau de vote,

Hannay

Les Scrutateurs,

Hannay  
Castelot  
Luc

N° 1

1929

---

*Elections Senatoriales*

---

Modèle N° 3

---

*Tableau indiquant les résultats de  
l'élection des délégués et suppléants*

---

---

## ÉLECTIONS SÉNATORIALES.

## TABLEAU

INDIQUANT LES RÉSULTATS DE L'ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS ET DES SUPPLÉANTS,

DRESSÉ EN EXÉCUTION DE L'ARTICLE 6 DE LA LOI DU 2 AOÛT 1875.

NOMS DES COMMUNES. (CLASSEZ LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont refusé ou accepté.	OBSERVATIONS.
<u>Arrondissement de Barcelonnette</u>					
<u>Canton d'Ullas</u>					
49 186	Ullas { Barnaud Ferdinand Giraud Robert	A A	Pelletier Emile C. m. 40 ans	A	
331	Barcelonnette { Reynaud Rémy Martin Auguste	A A			
254		A	Moeyran Jean C. m. 55 ans	A	
373		A			
997		A			
183	La Cudamine { Gilly	A A	Reynaud Joseph C. m. 51 ans	A	
260	Euchastrayes { Marcel Emile	A	Gaufris Philippe	A	
273	Faucon { Michel Ferdinand	A	Manuel Marino	A	
12	Tours { Renaud Firmin	A	Gautaud Leon A. t. 55 ans		
387	Yaudieres { Fremel Gustave	A			
291		A	Ribattu Jean A. t. 48 ans	A	
83	Saint Pons { Brun Camille	A	Gaubert Clement A		
137	Les Thines { Donnadieu acme.	A	Grandjean Louis A		
144	Ugernet { Ebrard acme	A	Ricard Flaminio A		
276	<u>Canton du Dauphiné</u>				
143	Breole (La) { Michel Jean Joseph maire Ebrard Auguste	A A	Jame Bernard A. t. 31 ans	A	
102	Laufet (Le) { Hugues Joseph maire Sebre Felix	A A	Ranguis Leon C. m. 43 ans	A	
274	Meolans { Franche Ladurie	A	Albes Félix 59 ans	A	
391	Gontis { Mr Androuet	A	Combe Emile A. t. 52 ans	A	
143	80-366-1020. (6609)				

NOMS DES COMMUNES. (CLASSEZ LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
212	Regel	Jaffred Salomon mari 50 ans	A	Reynard Justin C.m. 66 ans	4
268		Maurin Anne adj. 45 ans	A		
398	St Gaye	Reynaud Henri C.m. 38 ans	A	Combe Antoine C.m. 37 ans	4
413	St Vincent Les Forts	Barnaud Urbain mari C.m. 46 ans	A	Michel Stephim C.m. 40 ans	4
310	Larchey	Canton de St Paul	A		
405		Troncely Edouard adj. 62 ans	A	Pollot Francois C.m. 55 ans	4
217	Meyronnes	Stray Auguste adj. 73 ans	A	Andrie George C.m. 67 ans	4
374	St Paul	Yean Leon mari 52 ans	A	Arnand Julie adj. 44. 49 ans	4
96		Berton Rene mari 32 ans	A		
		Canie Jean adj. 53 ans	A		

## Arrondissement de Digne

### Canton d'Annecy

243	Annecy	Roccais Anne mari 72 ans	A	Philip Louis C.m. 39 ans	4
99		Autran Jean adj. 49 ans	A	Grac Ernest C.m. 45 ans	4
189	Braux	Grac Etienne mari 46 ans	A		
366		Saugan Camille C.m. 42 ans	A	Maudine Daniel C.m. 28 ans	4
28	Le Fugereit	Attiheman Raphael adj. 70 ans	A		
363	Kéailles	Sauvan Francois mari 59 ans	A	Stock Augustin C.m. 53 ans	4
232	St Benoit	Pangier Dominique mari 46 ans	A	Grac Baptiste C.m. 43 ans	4
203	St Graye	Philip Joseph mari 56 ans	A	Lycurgue Paul adj. 55 ans	4
376	Sergons	Simois Louis mari 28 ans	A	Berand Henri adj. 39 ans	4
				Anton de Barreme	
239	Durance	Leclerc Laurent C.m. 65 ans	A	Constantin Paul C.m. 60 ans	4
121		Prugellier Jules Jean C.m. 72 ans	A		
51	Chaudon Notante	Beraud Louis mari 57 ans	A	Challan Daniel C.m. 48 ans	4
183	Clumanc	Girard Jean mari 29 ans	A		
394		Reybaud Joseph adj 46 ans	A	Girard Laurent C.m. 31 ans	4
107	Laurens	Chailan Honore mari 56 ans	A	Chailan Joseph C.m. 54 ans	4
287	St Jacques	Olivier Auguste mari 49 ans	A	Gillemin Francois adj. 46 ans	4
108	St Lions	Chailan Louis mari 59 ans	A	Paul Auguste C.m. 51 ans	4
109	Factoune	Chailan Joseph C.m. 58 ans	A	Rouze Ruben C.m. 56 ans	4

NOMS DES COMMUNES. (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
<i>Canton de Castellane</i>					
83	Bressard Emile mari 61 ans	A			
221	Castellane { Jouin Edmond adj. 35 ans	A	Taurin Adolphe C.m. 34 ans	A	
318	Raynaud Louis C.m. 35 ans	A			
116	Castillon Collomp Silvain mairie 61 ans	A	Granet Nicolas adjoint 62 ans	A	
123	Chastenil Cupidon Gardon mairie 32 ans	A	Bonnet Edme C.m. 32 ans	A	
36	Demandolx Perrin Albert mairie 31 ans	A	Domenge Etienne C.m. 49 ans	A	
309	Eoulx Pin Léon mairie 82 ans	A	Pac Benoîte adj. 40 ans	A	
146	Garde (la) Escaros Alfred mairie 51 ans	A	Hugues Benjamin C.m. 56 ans	A	
30	Peyroules Autran mederic mairie 27 ans	A	Hermelin Adrien adj. 32 ans	A	
97	Robion Aubert mireille mairie 51 ans	A	Boyer Théophile adj. 46 ans	A	
36	Rougon Bagary Joseph mairie 48 ans	A	Bernard Etienne C.m. 44 ans	A	
63	S. Julien Poeu F. Baptiste mairie 55 ans	A	Marcel Jean adj. 29 ans	A	
93	Soleillas Perraud Francaul mairie 34 ans	A	Cigalon Robert C.m. 31 ans	A	
23	Salavie Martin Albert mairie 33 ans	A	Hugues Etienne adj. 24 ans	A	
117	Salanne Collombier mairie 58 ans	A	Plazis Marie C.m. 76 ans	A	
149	Sillard Collomb Pauline mairie 49 ans	A	Alibert Yves C.m. 45 ans	A	
<i>Canton de Colmars</i>					
388	Beaugeyot Frédéric mari 62 ans	A	Frédéric Yves adj. 34 ans	A	
68	Colmars { Dr. Bonnet Marie mairie 51 ans	A	Daumas Odile C.m. 34 ans	A	
236	Léautaud Joseph adjoint 51 ans	A			
301	Pellet Julie mari 57 ans	A			
93	Th. Basse Bussière angeline C.m. 44 ans	A	Denaud Adrien C.m. 21 ans	A	
218	Th. Haute George antoinette mairie 55 ans	A	Chauvet Joseph adjoint 51 ans	A	
302	Sillars-Colmars Plyron Adolphe mairie 56 ans	A	Reuze Albert adjoint 48 ans	A	

NOMS DES COMMUNES. (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
<i>Canton de Digne</i>					
232 Argentier	Maurice Albert	A	Gurany Edna C.m.	A	
	mairie 43 ans		41 ans		
111 Gréac	Chavie Fernand	A	Gabert Sylvain	A	
	mairie 29 ans		Cm. 38 ans		
284 Audibean	Nicolas François	A	Lombard Joachim	A	
	mairie 61 ans		Cm. 55 ans		
269 Barras	Maurel Louis	A	Gackland main	A	
	mairie 60 ans		Cm. 59 ans		
16 Le Castellard	Arenaud Siméon Sébastien	A	Grabue Adolphe	A	
	mairie 38 ans		ad. 53 ans		
106 Chaffaut	Du Chaffaut Léon	A	Agneré Adrien	A	
	mairie 49 ans		Cm. 53 ans		
45 Chantemerle	Banon Maxime	A	Eckelblau Paul	A	
	mairie 51 ans		ad. 47 ans		
132	Delpied Joseph C.m.	A			
	36 ans				
204	Honorat Félix	A			
	ad. 61 ans				
270	Mayaud Auguste	A			
	C.m. 57 ans				
401	Sial Eugène C.m.	A	Maliffred Adrien	A	
	45 ans		Cm. 41 ans		
282 Digne	Fessia Emile C.m.	A			
	75 ans				
120	Coulet Jules C.m.	A	Pesaudun Louis	A	
	55 ans		Cm. 21 ans		
372	De Sèze Raphaël C.m.	A			
	81 ans				
24	Aymod Gustave	A			
	C.m. 67 ans				
298	Pelestor Louis C.m.	A			
	54 ans				
334 Les Fourches	Richard Paul	A	Guini Gustave	A	
	mairie 44 ans		ad. 57 ans		
267 Entrages	Magaud Clément	A	Bremond Auguste	A	
	mairie 57 ans		ad. 75 ans		
9 Lambert	Smich Eloi mairie	A	Magaud Louis	A	
	59 ans		ad. 29 ans		
291 Mallemoisson	Marillet Sisla	A	Comte Louis	A	
	mairie 50 ans		ad. 51 ans		
293 Maroux	Pascal Paul	A	Sigan Louis	A	
	mairie 42 ans		ad. 60 ans		
133 Mélac	Taudon Joseph	A	Mayenne Joseph	A	
	mairie 68 ans		ad. 31 ans		
199 Pierrefeu (La)	Féraud Joseph Béatrice	A	Téraud Baptiste	A	
	mairie 45 ans		ad. 45 ans		
248 La Robine	Magaud Oscar	A	Roché Albert	A	
	mairie 28 ans		ad. 47 ans		
333 St Estève	Richard Joseph		Boudouard Justin		
	mairie 64 ans		ad. 42 ans		
	Emiel adrien	A			
	mairie 48 ans				
308 Choard	Pin Antoine	A	Reuze Joseph	A	
	C.m. 52 ans		C.m. 49 ans		

NOMS DES COMMUNES. (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
	Canton 1 <sup>e</sup> Entrevaux				
234 Hucent	Lauqué Louis mari. 53 ans	A	Bouffard Jean adj. 57 ans	A	
198 Castellet les Sausset	Galec Benjamin C.m. 57 ans	A	Durand Félix C.m. 57 ans	A	
213 Castellet de Cassan	Joan Edouard mari. 32 ans	A	Leonis Emile C.m. 29 ans	A	
289 Entrèves	Panier Charles mari. 67 ans	A	Grac Alsat C.m. 61 ans	A	
	Leautaud Hubert C.m. 34 ans	A			
11 Montblanc ardilay Jacques	mari. 47 ans	A	Coril Victorin C.m. 46 ans	A	
141 Rochette (La)	Drogoüel François mari. 55 ans	A	Drogoüel Albert C.m. 59 ans	A	
127 Saint Pierre Dalmas	Carat mari. 41 ans	A	Chies Cesar adj. 42 ans	A	
342 Sausset	Robert Yves adj. 43 ans	A	Roulin Elie C.m. 39 ans	A	
13 Villeneuve	Ouzias Tomme mari. 51 ans	A	Michel Xavier adj. 57 ans	A	
	Canton de La Jasse				
49 Archail	Bayle Louis C.m. 47 ans	A	Rajel Gille C.m. 50 ans	A	
31 Beaujeu	Alzet Marie C.m. 41 ans	A	Nicolas Grima C.m. 56 ans	A	
229 Béziers	Lantelme Paul mari. 45 ans	A	Second Joseph adj. 52 ans	A	
136 Brusquet	Faucon Elie mari. 34 ans	A	Constant Théodore adj. 42 ans	A	
38 Drags	Barlatier Yves C.m. 69 ans	A	Second Louis C.m. 48 ans	A	
368 Eclosan	Second Albert mari. 51 ans	A	Chauvèges Romuald C.m. 56 ans	A	
369 Gagie (La)	Second Auguste mari. 73 ans	A	Chauvèges Yves adj. 41 ans	A	
282 Marciac	Rouze Damien mari. 60 ans	A	Giraud Antoine adj. 37 ans	A	
370 Pezats	Second Joseph mari. 60 ans	A	Garin Joseph adj. 72 ans	A	
8 Tanarac	ameliu Antonin mari. 76 ans	A	Nicolas Joseph adj. 54 ans	A	
	Anton mari. 37 ans				
	Canton des Trebes				
73 Castellet (La)	Bremont Augustin mari. 46 ans	A	Sauvion Paul adj. 31 ans	A	
216 Chenerelle	Gaumary Raoul mari. 25 ans	A	Oblo amelie adj. 54 ans	A	
6 Entrèves	Tillaut Antonin mari. 55 ans	A	Aubert Baptiste adj. 49 ans	A	
113 Maury	Chaquet Gabore mari. 57 ans	A	Eyraud Ferdinand adj. 48 ans	A	

NOMS DES COMMUNES. (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
<u>Canton des Mées (Vante)</u>					
293	Paul Louis adj. 59 ans	A			
294	Melge Alsat Cm. 53 ans	A	Frabue Edouard Cm. 59 ans	A	
295	Aubert Casimir Cm. 51 ans	A			
296	Wizabeau Ber Calixte mari 47 ans	A	Stoin Jean-Louis adj. 56 ans	A	
67	Bonnet Emile Cm. 31 ans	A			
89	Oraison Brun Louis Cm. 58 ans	A	Feraud Aimé Cm. 37 ans	A	
7	Dillaud Ferdinand Cm. 44 ans	A			
119	Minichel Etienne mari, 50 ans	A	Brunel Louis adj. 39 ans	A	
<u>Canton de Mézel</u>					
193	Beynes Guigou Henri mari 57 ans	A	Garcin Joseph Paul adj. 66 ans	A	
383	Bras d'asse Leychene François mari 68 ans	A	Hennaut Léon adj. 41 ans	A	
200	Châteaureyn Hermelin Camille A mari 51 ans	A	Reybaud Jean-Bapt. adjoint 60 ans	A	
196	Espinouse Guillot Leopold A adj. 34 ans	A	Mc Closkey Eugène Cm. 70 ans	A	
374	Estoublon St. Gourot Louis mari, 48 ans	A	Saumas André A Cm. 42 ans	A	
21	Mézel Attelme Auguste Cm. 38 ans	A			
121	Mézel Bullet Auguste Cm. 38 ans	A	Amadouie Daniel A Cm. 51 ans	A	
182	Saint Jeannet Gilly Adrien mari 40 ans	A	Manent Paul A Cm. 27 ans	A	
168	Saint Julian d'asse Gal Ernest mari 19 ans	A	Dillaud César A adj. 55 ans	A	
194	Saint-Gervais Fabre duquel mari, 36 ans	A	Charlot Leopold A Cm. 21 ans	A	
171	Eygans Gilly adrien Cm 64 ans	A	Paul Sébastien A 38 ans	A	
<u>Canton de Mousterol</u>					
198	Châteauneuf Féraud Bienvéne mari 63 ans	A	Massel Yvan A adj. officiel	A	
193	Leffene Guichard Edouard A mari 61 ans	A	Féraud Camille A Cm. 59 ans	A	
389	Mousterol Rouget Jules A mari 52 ans	A	Thibault Emile A Cm. Griffoul Félix 30 ans	A	
193	La Polle Guichard Henri A. adjoint 38 ans	A	Gibelin Élie A Cm. 38 ans	A	
23	La Polle Aymeris Siffroy A mari 54 ans	A			
173	St. Gervais Gardon Emile A. mari, 68 ans	A	Chauvet Adolphe A adj. 46 ans	A	

NOMS DES COMMUNES. (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
<u>Canton de Riez</u>					
53 Elbiore	Berne Léon C.m. 36 ans	A	Maubert Louis A C.m. 47 ans		
284 Allemagne	Theoleyre Auguste mari 37 ans	A	Matheron Augustin A adant 31 ans		
92 Esparron de Verdon	Burle Louis, mari 41 ans	A	Mc aurras Victor A C.m. 41 ans		
193	Fabre Auguste mari 41 ans	A			
219 Moutagnac	Ragel Jeanne age 45 ans	A	Garin Eli A C.m. 45 ans		
366 Montpezat	Jappe Philippe mari 66 ans	A	Sane Ernest A ad. 34 ans		
64	Blouf Gustave C.m. 43 ans	A			
18 Pumieron	Denoux Eli C.m. 49 ans	A	Castelnau C.m. 50 ans A		
34 Quinson	Bernard Léon mari 50 ans	A	Sambat Joseph A C.m. 51 ans		
44	Bilmond Achille ad. 54 ans				
90 Riez	Burle Emile ad. 83 ans	A	Challan Louis C.m. 45 ans		
40	Bouffet Baptiste C.m. 59 ans				
219 Roumoules	Gaufrerot Emile mari 44 ans	A	Bourjac Louis A C.m. 48 ans		
218 St Croix du Verdon	Ragel Auguste mari 53 ans	A	Ragel Gabriel A C.m. 43 ans		
86 St Laurant	Brun Félix ad. 76 ans	A	Colombet Félix A mari 45 ans		
<u>Canton de Saint Andre</u>					
164 Alons	Gallard Adolphe mari 56 ans	A	Latel François A ad. 66 ans		
28 Angles	Raybaud Edme mari. 50 ans	A	Prieur Edouard A ad. 63 ans		
99 Argens	Blanc Augustin C.m. 61 ans	A	Marcel Félix A mari. 63 ans		
110 Corte de Michel (La)	Chaillan Louis A mari. 56, ans	A	Chaillan Félix A ad. 27 ans		
88 Ourchouse	1814n Remy A mari. 30 ans	A	Raybaud Achille A C.m. 29 ans		
13 Moriez	Stenaud Yves A mari. 65 ans	A	Oullet Antoine A C.m. 64 ans		
389 Unze (La)	Grotteau marie A mari 44 ans	A	Gimbert Yves A ad. 42 ans		
162 Peyrusq.	Fournier Joseph A 56 ans	A	Gimbert Joseph A 194 ans		
180 St Andre les Alpes	Gibert Louis A C.m. 43 ans	A	Blanc Louis A C.m. 50 ans		
	Balpa Jean C.m. 59 ans	A			

NOMS DES COMMUNES. (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
<i>Canton de Senez</i>					
193 Bleix	Graillon Joseph ad. 39 ans	A	Hermelin Romain C.m. 67 ans	A	
194 Malastruc	Garron Paulin maire 46 ans	A	Perraudin Adeline ad. 38 ans	A	
269 Sol (Le)	Rouet Louis maire 42 ans	A	Guad Edme ad. 65 ans	A	
19 Senez	Astoin Auguste C.m. 49 ans	A	Rouvier Emile ad. 56 ans	A	
<i>Canton de Seyne</i>					
269 Aufet	Sauge Henri ad. 29 ans	A	Audouard Jules maire 44 ans	A	
242 Barles	Seydet Jeanne maire 45 ans	A	Nicolas Joseph ad. 57 ans	A	
104 Montclar	Chabot Michel A maire 51 ans	A	Hermite Louis ad. 35 ans	A	
360 St Martin les Doyens	Rougon Fabien A maire 55 ans	A	Charbonier Gabriel ad. 46 ans	A	
163 Selonnet	Frangi Thomas maire 29 ans	A	Piolle Jean ad. 45 ans	A	
41 Barnaud Ernest C.m. 55 ans		A			
114 Seyne	Chauget Louis C.m. 68 ans	A	Chauget Auguste A C.m. 86 ans		
103 Cézilly Joseph mire A 58 ans					
271 Nerdacqis Pont Louis maire 27 ans		A	Aubert Fabien A C.m. 63 ans		
103 Vernet (Le) Chabot Eugène A C.m. 35 ans		A	Bayle Adrien A C.m. 53 ans		
<i>Canton de Valence</i>					
249 Brunet	Mercier Daniel ad. 60 ans		Gerard Eustache C.m. 61 ans		
206	Philip Martin C.m. A 42 ans				
398 Gréoux les Bains	Sastel Joseph C.m. A 54 ans		Gazeprès C.m. 59 ans	A	
168 St Martin de Brômes	Esmiel Antoine maire 54 ans	A	Charabot Joseph A ad. 45 ans		
179	Gibert François C.m. 44 ans	A			
380 St Cézaire	Fardin Pauline C.m. 46 ans	A	Angelyn Fénel A C.m. 42 ans		
291	Moineau Camille C.m. 49 ans	A			

NOMS DES COMMUNES. (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
<u>Arrondissement de Forcalquier</u>					
<u>Canton de Banon</u>					
139	Du Marais	A			
299	Banon	C. m. 38 ans Pelissier Paul	A	Reymonet Jamin C. m. 42 ans	A
79	Carniol	C. m. 61 ans Bremond Marcel mari. 38 ans	A	Marinjet Gabriel adg. 39 ans	A
219	L'Hôpitallet	Joseph Gardon C. m. 34 ans	A	Marcel acme C. m. 31 ans	A
80	Montvalent	Bremond Paul mari. 50 ans	A	Monica Félix adg. 20 ans	A
66	Redortiers	Romeffoy Sébastien adg. 50 ans		Marie Marchal mari. 64 ans	
178	Reygal du Bronnais	Germain Louis mari. 50 ans	A	Garin Gustave C. m. 48 ans	A
223		Jourdan Jean Blé mari. 62 ans	A		
273	Reygal du Bion	St Quort manu C. m. 63 ans	A	Gigardon Philippe C. m. 37 ans	A
440	Rochedragon	Sial Élie mari C. m. 41 ans	A	Pellistier Paul C. m. 28 ans	A
142	Saumane	Dupuy Maurice mari. 55 ans	A	Borel acme C. m. 20 ans	A
2	Sinians	Adrian Huri mari. 38 ans	A		
29		Aubert Frédéric C. m. 61 ans	A	Blanc Huri adg 44 ans	A
286	Toldo Sainte	Defontenay Charles mari. 69 ans	A	Adrian Jean C. m. 32 ans	A
<u>Canton de Forcalquier</u>					
280	Dauphin	Mollet Edouard mari. 51 ans	A		
82		Breuchene Joseph adg. 64 ans		Nalin George Camille C. m. 65 ans	A
63		Bonnerot Pierre mari. 70 ans	A		
292		Pascal Félix adg. 60 ans	A		
77		Delmont Joseph 2 adg. 62 ans	A	Sauvage Félix C. m. 66 ans	A
910	Forcalquier	Couté Raymond C. m. 49 ans	A		
107		Passet Clémens C. m. 49 ans	A	Esmol Corneille C. m. 51 ans	A
492		Bourguet André 44 ans	A		
100	Limans	Caton Ernest mari. 35 ans	A	Corbin Emile adg. 41 ans	A

NOMS DES COMMUNES. (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CEtte COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CEtte COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
<u>Canton de Forcalquier (Drôme)</u>					
281	Souche Aimé Cm. 38 ans	A	P. L. Guin Cm. 49 ans	A	
297	Marie J. Ballon Augustin ad. 50 ans	A			
181	Morollis Eustache Paul mari 51 ans	A	Amayer André Cm. 38 ans	A	
379	Stiercane Dubé Marie mari 29 ans	A	Blanc André ad. 63 ans	A	
1	Hillard Aimé mari 42 ans	A			
233	J. Daunay Laurent Gabriel Cm. 62 ans	A	Paris Esther Cm. 30 ans	A	
263	Maurel Joseph mari 60 ans	A			
209	Graud Léon Cm. 58 ans	A	Mégy Augustin Cm. 67 ans	A	
186	Vigonce Dominique Louis mari 51 ans	A	Cabiré Jacques t Coff. 60 ans	A	
3	Hillard Aimé mari 39 ans	A			
261	Silleneuve Saintonat André Cm. 63 ans	A	Rolland Aimé Cm. 54 ans	A	
<u>Canton de Manosque</u>					
288	Ollierot Marcel mari. 36 ans	A			
238	Bassot Paul ad. 47 ans	A	Monod Leopold Cm. 45 ans	A	
26	Hubert Pierre ad. 41 ans	A			
304	Peysson Félix Cm. 58 ans	A			
98	Carrelier Joseph Cm. 55 ans	A			
266	Maurel Louis Cm. 54 ans	A	Gaubert Jean Cm. 36 ans	A	
279	Malle André Cm. 34 ans	A			
213	Tourcin Louis Cm. 34 ans	A	Maurel Louis Cm. 48 ans	A	
197	Guion Anatole Cm. 53 ans	A			
216	Tourpré François Cm. 53 ans	A			
160	Flavien Louis Cm. 40 ans	A			
403	Siguer Daniel mari 38 ans	A			
41	Bastide Auguste mari 38 ans	A			
1	Georges Richard Emile ad. 60 ans	A			

NOMS DES COMMUNES. (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
	Canton de Manosque (Int.)				
290	François Marini mari 34 ans	A			
238	Sainte-Culle Libre Raoul Cm	A	École François Cm. Frédéric		
31	Bremont Paul mari 34 ans	A			
269	Yolex Maximum et Céleste ad. 37 ans	A	Albert Élie C.m. 37 ans	A	
	Canton de La Motte				
218	Caire (le) Lagarde Paul mari 36 ans	A	Martin mari ad. 29 ans	A	
323	Châteaufort Richard Etienne mari 57 ans	A	Bremont Fabrice ad. 61 ans	A	
3	Clamensane Alphonse Joseph C.m. 69 ans	A	Lagarde Léon C.m. 69 ans	A	
294	Claret Jauchoir André mari 21 ans	A	Bernard Louis ad. 48 ans	A	
249	Curbans Maigran Augustin mari 47 ans	A	Jeanne Marie ad. 50 ans		
89	Melvèze Purle Louis mari 41 ans	A	Théodore Baptiste ad. 50 ans	A	
326	La Motte Raymond Fernand mari 36 ans	A			
224	La Motte Lagarde Joseph ad. 47 ans	A	Richard Albert C.m. 42 ans	1	
210	Méailles Jarryas Léopold mari 47 ans	A	Reynier Marie ad. 67 ans	A	
323	St Oyens Roux Henri mari 45 ans	A	Dalmat Salomé C.m.	A	
128	Thiers Donnet Edmond mari 46 ans	A	Gaston Henri ad. 38 ans	A	
273	Salagon Meyère Aimé mari 47 ans	A	Gras Lucien C.m. 37 ans	A	
128	Salernes Dalmat Léopold mari 46 ans	A	Marion Pierre A ad. 56 ans	A	
119	St Guimier Clément Edouard mari 49 ans	A	Touche Louis ad. 50 ans	A	
	Canton de St Oyens				
69	St Devant Bouchet Clémire mari 42 ans	A	Richard Henri ad. 43 ans	A	
102	Chateauneuf Chabaud Etienne mari 45 ans	A	Clement Fortuné A C.m. 62 ans	A	
97	Carcel Marçal mari 75 ans	A	Roustan Auguste A ad. 43 ans	A	
96	St Oyens Bremont Gustave ad. 39 ans 45 ans	A	Gullaud Lucien C.m. 51 ans	A	
329	St Oyens Richard Théophile C.m. 45 ans	A			
169	Omargues Gérard Gustave mari 61 ans	A	Julien Mathaf ad. 32 ans	A	

NOMS DES COMMUNES. (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
			Canton de Noyers	(suite)	
10 St-Siméon de Noyers	Anglois Louis mari. 50 ans	A	Jagot Michel adj. 49 ans	A	18
190 Talloire	Esprit Léon mari. 32 ans	A	Satgé Albert Cm. 20 ans	A	20
			Canton de Seyne		21
288 Quincé	Potier Marcellin mari. 75 ans	A	Raymond Auguste adj. 32 ans	A	22
161 Billanne (le)	Toument Louis mari. 62 ans	A	Bonnet Adrien Cm. 29 ans	A	23
141 Panazol	Garnier Léop mari. 60 ans	A	Garcin Daniel adj. 32 ans	A	24
220 Lure	Golifer Joseph adj. 36 ans	A			25
141 Lure	Arnaud Louis Cm. 69 ans	A	Fauque Auguste Cm. 35 ans	A	26
109 Seyne	Chabot Albert Cm. 42 ans	A	Satgé Frédéric Cm. 21 ans	A	27
296	Richard Léop Cm. 38 ans	A			28
			Canton de Reillanne		29
246 Chabons	Suc Gaston mari. 39 ans	A	Emile Fernand Cm. 50 ans	A	30
245	Suc André marié 36 ans	A			31
246 Ceyzérieu	Yann Émile Cm. 44 ans	A	Christol Albert Cm. 28 ans	A	32
245 Linel	Mackel Louis mari. 42 ans	A	Gourjon Alfred adj. 33 ans	A	33
200 Montfaucon	Pellegrin Michel mari. 30 ans	A	Sidé Sébastien adj. 37 ans	A	34
179 Oppède	Gregoire Damien mari. 29 ans	A	Blanc Gabriel adj. 36 ans	A	35
93	Hubert Camille	A			36
233 Reillanne	S. adj. 67 ans Auguste Henri Cm. 58 ans	A	Clement Marie Cm.	A	37
62 Le Poët à Louze	Blanchot Sébastien mari. 68 ans	A	Blanc Gabriel adj. 41 ans	A	38
92 Marten les Eaux	Hubert Alfred mari. 26 ans	A	Siguerie Edouard Cm. 33 ans	A	39
61 Vachères	Blanc Raymond mari. 36 ans	A	Gulin Louis Cm. 49 ans	A	40
214 Gillemont	Pourcin Gédéon mari. 40 ans	A	Barros Albert adj. 46 ans	A	41

NOMS DES COMMUNES. (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
	Canton de Saint-Etienne				
187	Decis Gondran Robert mair. 56 ans	A	Maurel Joseph adg. 48 ans	A	
208	Fontenay d'Inguier Léon mair. 57 ans	A	Bremond Camille adg. 47 ans	A	
394	Lardiers Turin Paul mair. 26 ans	A	Girard Clément C.m. 36 ans	A	
176	Mallefougasse Gaubert Gabriel mair. 43 ans	A	Roux Séraphin C.m. 47 ans	A	
296	Montlauz Vacher Marcelin mair. 55 ans	A	Fauque Remy C.m. 36 ans	A	
230	Saugier Auguste mair. 44 ans	A			
299	Duglos Henry Emile adg. 20 ans	A	Bardouin Marcel C.m. 20 ans	A	
48	Reybet Louis Bremond Léon mair. 35 ans	A	Rastail Félix C.m. 37 ans	A	
188	St-Etienne Gougan Charles C.m. 47 ans	A	Neveillé André C.m. 32 ans	A	
311	St-Etienne Rantin Emile C.m. 41 ans	A			
	Canton de Sisteron				
283	Authion Mary. Albin mair. 35 ans	A	Fabre Yves C.m. 45 ans	A	
349	Entrepeaux Roman Sylvain mair. 37 ans	A	Bellon Yves C.m. 64 ans	A	
296	Feissal Leconte Félix C.m. 44 ans	A	Leconte Claude C.m.	A	
244	Mison Léonard Baptiste mair. 49 ans	A			
224	Mison Youédan Mathurin C.m. 22 ans	A	Blaze Maurice C.m. 30 ans	A	
130	Saint-Geniez Daumas Eugène mair. 44 ans	A	Silvestre Emile Gautier 44 ans	A	
30	Saint-Symphorien Bayle Gabriel mair. 53 ans	A	Silvestre Yves C.m. 25 ans	A	
291	Part Emile mair. 46 ans	A			
223	Reybet Louis C.m. 35 ans	A			
226	Sagade André C.m. 40 ans	A			
393	Euzen Louis C.m. 48 ans	A	André Auguste C.m. 36 ans	A	
311	Rolland Yves C.m. 46 ans	A			
399	Euzen Joseph adg. 35 ans	A	Leinter Marcel C.m. 38 ans	A	
231	Saugier Pierre C.m. 32 ans	A			
89	Plane Joseph adg. 42 ans	A			
294	Plane Joseph adg. 34 ans	A			
346	St-Choze Roman Joseph mair. 56 ans	A	Richard Théophile C.m. 44 ans	A	

NOMS DES COMMUNES. (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
			Canton de Furriers		
278 Stoen	Michel Sablon 4 mari 58 ans	A	Pelleautier Gabriel A C.m. 55 ans		
213 Bayous	Porte Jean Bé C.m. 66 ans	A	Brunet Julie A C.m. 51 ans		
266 Bellaffaire	Massot Louis mari 32 ans	A	Massot Joseph A ad. 58 ans		
131 Esparron	Daumas Ludovic A la Batie mari 21 ans	A	Daumas Henri A ad. 27 ans		
147 Tencou	Essey & Dupuy A mari 56 ans	A	Pichot Albert A mari 49 ans		
962 Piégros	S. Martin Edouard A C.m. 42 ans	A	Ollégrat Gabriel A C.m. 49 ans		
39 Piegot	Barnaud Etienne A mari 46 ans	A	Barnaud marie A C.m. 48 ans		
20 Reynier	Stoen Philippe mari 58 ans	A	Daumas Augustin A C.m. 58 ans		
383 Furriers	Touche Louis A mari 52 ans	A	Rolland marie A ad. 51 ans		
241 Chateau	Ledouffre Louis A mari 64 ans	A	Furrel marie A C.m. 68 ans		
209 Senterol	Piconcely Louis A C.m. 51 ans	A	Nucy Joseph C.m. A G. 63 ans		
	Canton de Solomone				
203 Aubignac	Jeyrothe Jules A C.m. 52 ans	A	Maurel armant A C.m. 50 ans		
264 Chateauneuf	Maurel Edouard A mari 61 ans	A			
238 Chateauneuf	Rechain Raoul A ad. 43 ans	A	Poidjevin Ernest A C.m. 40 ans		
290 Chateauneuf	Paret Baptiste A C.m. 41 ans	A			
244 Chateauneuf	Rolland Clément A Val St. Rostaing mari 44 ans	A	Paul Edouard A 57 ans		
14 Chateauneuf l'Escale	Arnand marie A mari 64 ans	A	Sais Edouard A C.m. 54 ans		
159 Montfort	Eydoux Gustave A ad. 64 ans	A	Pouchet Augusta A mari		
206 Tepini	Gimbert Louis A mari 49 ans	A	Negrat Henri A ad. 42 ans		
264 Salignac	Maurel Jules A mari 50 ans	A	Fabre Adolphe A ad. 35 ans		
59 Tournes	Burle Albert A C.m. 36 ans	A	Giraud Joseph A ad. 51 ans		
201 Solomone	Hegries Edouard A mari 63 ans	A			
207 Solomone	Fourcet Jérémie A ad. 54 ans	A	Julien Clément A C.m. 46 ans		

NOMS DES COMMUNES. <small>(CLASSEZ LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)</small>	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. <small>(Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)</small>	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refuse.	OBSERVATIONS.

Le présent tableau dressé par nous, Préfet, sera déposé au secrétariat général de la préfecture, pour être communiqué à tout requérant.

A Diegue , le 10 Octobre 1929.

Par Délégation du Préfet  
Le Secrétaire Général



Ministère  
de l'Intérieur

République Française

Direction du Personnel

2<sup>e</sup> Bureau.

Paris, le 31 Octobre

1929

Monsieur le Président,

En vue de la vérification des pouvoirs de  
M<sup>r</sup>. M<sup>r</sup>. de Courtos et Honorat

élus sénateurs le 20 octobre 1929  
dans le département des Basses-Alpes  
j'ai l'honneur de vous transmettre les documents ci-  
après désignés :

1<sup>e</sup> Le tableau indiquant les résultats de l'élection  
des délégués et suppléants, dressé en exécution de  
l'article 6 de la loi du 2 Août 1875;

2<sup>e</sup> La liste des électeurs senatoriaux par ordre  
alphabétique, dressée en exécution de l'art. 9 de la même loi;

3<sup>e</sup> La liste d'emargement divisée en trois cahiers distincts;

4<sup>e</sup> Les feuilles de pointage au nombre de

5<sup>e</sup> Le procès-verbal des opérations électorales;

6<sup>e</sup> La notice des candidats élus

Je vous serai reconnaissant, Monsieur le  
Président, de vouloir bien me faire accuser réception  
du présent envoi.

Agréz, Monsieur le Président, l'assurance  
de ma haute considération.

P<sup>r</sup> le Ministre de l'Intérieur  
Le Chef du bureau des Affaires Politiques

*Revolacoste*

Monsieur le Président du Sénat.

C 90-2

Basses-Alpes

Election Sénatoriale

du 20 Octobre 1929

Monsieur le Président  
du 2<sup>e</sup> Bureau  
du Sénat

(Secrétariat Général de la Présidence)

MINISTÈRE DE  
L'INTÉR

